



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

LA TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER CANADIEN

Rapport du Comité permanent des ressources naturelles

Le président

Leon Benoit

JUIN 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

LA TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER CANADIEN

Rapport du Comité permanent des ressources naturelles

Le président

Leon Benoit

JUIN 2015

41^e LÉGISLATURE, DEUXIÈME SESSION

COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

PRÉSIDENT

Leon Benoit

VICE-PRÉSIDENTS

Guy Caron

Geoff Regan

MEMBRES

Kelly Block

Chris Charlton

Joan Crockatt

Linda Duncan

Ryan Leef

Pat Perkins

Brad Trost

AUTRES DÉPUTÉS AYANT PARTICIPÉ

David Anderson

Robert Aubin

Dennis Bevington

Patricia Davidson

François Lapointe

Dave MacKenzie

Wayne Marston

Dany Morin

Rick Norlock

John Rafferty

Judy Sgro

GREFFIER DU COMITÉ

Rémi Bourgault

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Service d'information et de recherche parlementaires

Mohamed Zakzouk

Daniele Lafrance

LE COMITÉ PERMANENT DES RESSOURCES NATURELLES

a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié le renouveau de l'industrie forestière canadienne et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LE TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER CANADIEN	1
I. INTRODUCTION	1
II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL.....	2
A. NOUVELLES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES	3
B. EMPLOI ET PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES.....	6
C. INVESTISSEMENT ET INFRASTRUCTURE	9
D. RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ...	14
III. DIVERSIFICATION DU SECTEUR ET DU MARCHÉ	18
A. POSSIBILITÉS ET DÉFIS DANS CERTAINS SECTEURS	18
1. Construction en bois	18
2. Pâtes et papiers	21
3. Granules de bois	23
4. Valeur ajoutée, marchés à créneaux et produits non ligneux.....	27
B. CONSIDÉRATIONS LIÉES AU COMMERCE INTERNATIONAL	29
1. Échanges commerciaux Canada–États-Unis et l’ <i>Accord sur le bois</i> <i>d’œuvre résineux</i>	29
2. Intensification des échanges commerciaux du Canada avec la Chine.....	33
3. Autres possibilités commerciales	36
IV. INNOVATION STRATÉGIQUE.....	38
V. CONCLUSION.....	45
VI. RECOMMANDATIONS	45
ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS.....	47
ANNEXE B : LISTE DES MÉMOIRES	51
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	53
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE	55

LE TRANSFORMATION DU SECTEUR FORESTIER CANADIEN

I. INTRODUCTION

En juin 2008, le Comité permanent des ressources naturelles de la Chambre des communes (le Comité) a publié un rapport intitulé *L'industrie forestière canadienne : reconnaître les défis et les possibilités*. Il s'agissait d'une réponse à la crise qui secouait l'industrie canadienne des produits forestiers en raison de la chute de la demande des exportations et des fermetures d'usines. La situation de l'industrie forestière est aujourd'hui différente. Selon M. David L. Lindsay, président et premier dirigeant de l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) :

« [...] l'industrie, ses partenaires du secteur innovation et le gouvernement ont joué un rôle de premier plan dans la transformation du secteur forestier canadien. [...] la convergence désastreuse de facteurs économiques qui a frappé l'industrie au cours de la dernière décennie a incité l'Association des produits forestiers du Canada à collaborer étroitement avec ses partenaires, ses sociétés membres et le milieu universitaire pour procéder à un exercice de planification stratégique¹ ».

Dans ce contexte, le Comité a entrepris une étude sur le renouveau de l'industrie forestière canadienne. Son objectif était d'examiner l'état actuel de l'industrie des produits forestiers du Canada et de déterminer la façon dont les investissements et les politiques du gouvernement ont contribué au renouveau du secteur depuis l'étude réalisée en 2008 sur cette industrie. En outre, le Comité a sollicité des avis sur la manière dont l'industrie, les divers ordres de gouvernement et d'autres peuvent continuer de soutenir le secteur forestier canadien à l'avenir.

Le Comité a consacré onze réunions à l'étude de l'industrie forestière canadienne. Lors des deux premières réunions, les membres ont discuté des constatations tirées du rapport de 2008 et ont entendu des représentants du ministère des Ressources naturelles (RNCan). Par la suite, le Comité a tenu neuf réunions sur l'étude intitulée *Renouveau de l'industrie forestière canadienne* et a entendu un éventail de représentants du gouvernement, de l'industrie et des Premières Nations, ainsi que des universitaires et d'autres intervenants du milieu forestier d'un peu partout au Canada. Le Comité a choisi d'examiner trois thèmes : le développement économique régional, la diversification du secteur et du marché, et l'innovation stratégique.

Le rapport suivant présente les constatations et les recommandations du Comité à l'intention du gouvernement, établies en fonction des témoignages recueillis lors de l'étude.

1 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

II. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL

Comptant 10 % du couvert forestier mondial, le Canada est considéré comme une nation forestière². Près de 92 % des forêts du pays appartiennent à des intérêts publics, tandis que les 8 % restants (près de 25 millions d'hectares) appartiennent à des milliers de petits propriétaires de lots boisés (près de 20 millions d'hectares) et à un petit nombre de sociétés forestières d'envergure (près de 5 millions d'hectares)³. À l'exception des terres fédérales, y compris les terres de réserve, la plupart des ressources forestières du Canada relèvent des gouvernements provinciaux et territoriaux, tandis qu'une partie d'entre elles sont visées par des ententes conclues avec les Premières Nations.

Dans l'ensemble, les témoins ont convenu que l'industrie forestière s'est améliorée depuis l'étude réalisée en 2008 et qu'elle continue d'apporter une contribution importante à l'économie canadienne. Selon M. Lindsay :

« [...] l'industrie, ses partenaires du secteur innovation et le gouvernement ont joué un rôle de premier plan dans la transformation du secteur forestier canadien⁴ ».

M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint du Service canadien des forêts du ministère des Ressources naturelles (RNNR), a informé le Comité que l'industrie forestière a représenté 1,2 % du produit intérieur brut (PIB) du Canada au cours des cinq dernières années et près de 10 % du PIB du secteur manufacturier du pays l'année dernière, et que ses exportations ont atteint 28,5 milliards de dollars⁵.

De son côté, M. Lindsay a affirmé que l'industrie est le principal employeur dans des centaines de collectivités canadiennes, générant de 200 000 à 300 000 emplois directs un peu partout au pays⁶. Grâce à la coopération entre l'industrie, le gouvernement fédéral et d'autres ordres de gouvernement, le nombre d'emplois dans le secteur forestier devrait augmenter; « l'Association des produits forestiers du Canada [prévoyant] que 60 000 autres Canadiens pourraient être recrutés par le secteur forestier d'ici la fin de la décennie » selon M. Dennis Brown, maire de la ville d'Atikokan⁷. La création prévue de ces emplois contrebalancera la perte de 125 000 emplois survenue à la suite d'« un concours de circonstances désastreux » qui a atteint un sommet en 2008 et, de l'avis du Comité, fait état de la reprise vigoureuse qui s'opère dans l'industrie⁸. Souvent, lorsqu'une

2 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

3 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Christopher Lee, directeur général, Association canadienne des propriétaires forestiers.

4 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

5 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

6 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

7 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Dennis Brown, maire, Ville d'Atikokan.

8 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

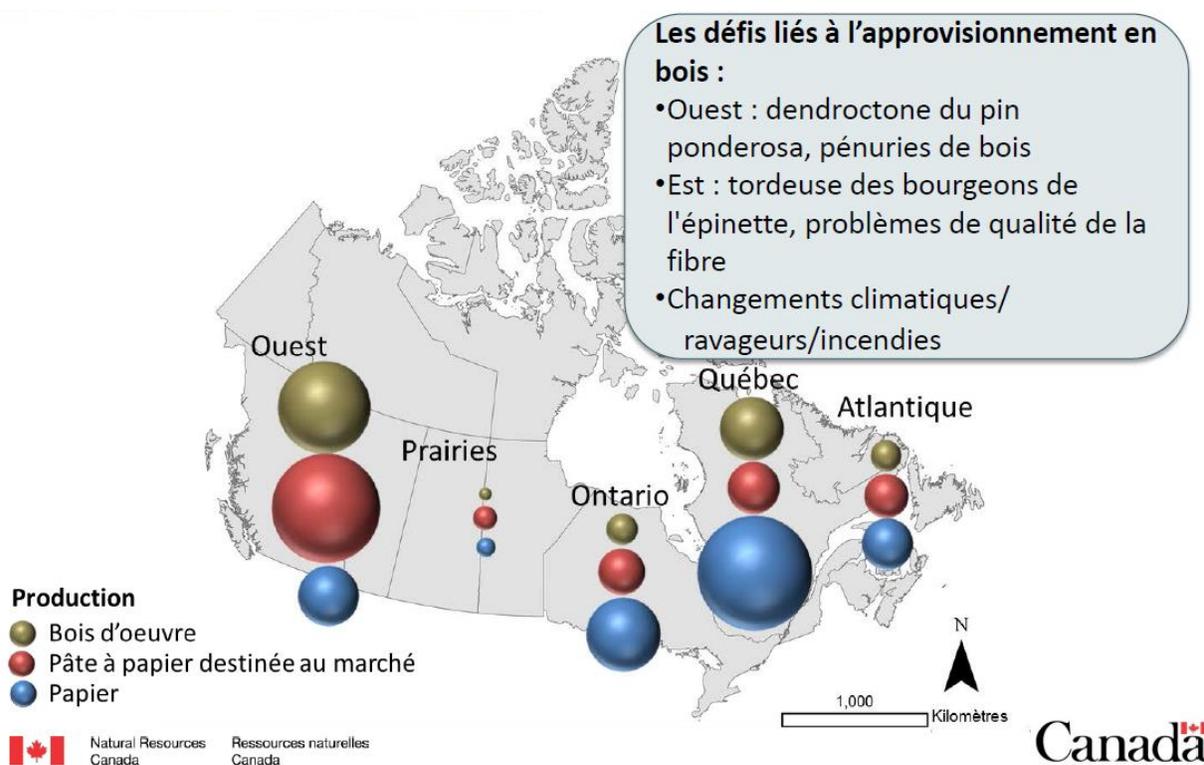
industrie adopte une nouvelle innovation et une nouvelle technologie, comme l'a fait l'industrie forestière, elle a besoin de moins d'employés pour fabriquer la même quantité de produits. La création récente d'emplois dans l'industrie forestière s'écarte de cette tendance et s'avère en fait positive.

Les sections suivantes présentent les principales constatations du Comité, établies en fonction des témoignages recueillis, à l'égard de la contribution de l'industrie forestière au développement économique des différentes régions du Canada.

A. NOUVELLES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

L'industrie forestière n'est pas homogène au Canada. Comme M. Mason l'a laissé entendre, les diverses régions possèdent des capacités de production différentes et font face à des défis différents en matière d'approvisionnement en bois⁹. La Figure 1 donne un aperçu des défis et des possibilités économiques différents à l'échelle régionale dans l'industrie forestière canadienne.

Figure 1 : Des défis et des possibilités économiques différents au niveau régional



Source : RNCan

Dans l'Ouest canadien, l'industrie forestière apporte une grande contribution à l'économie régionale, en particulier celle de la Colombie-Britannique. Selon M. James Gorman, président et directeur général du Council of Forest Industries, « la Colombie-

9 *Ibid.*

Britannique est le plus important producteur de bois d'œuvre au Canada; sa production représente environ 52 % de la production globale du pays » (une contribution d'environ 12 milliards de dollars annuellement au PIB de la province)¹⁰. En outre, la Colombie-Britannique joue un rôle important dans les exportations canadiennes de bois d'œuvre, notamment sur les marchés nord-américains et asiatiques. Selon M. Ken Baker, chef de la direction de Forestry Innovation Investment :

« Jusqu'à aujourd'hui, notre plus grande réalisation collective — et je souligne le mot "collective" parce qu'il s'agit d'une entente tripartite très particulière entre le secteur privé de la Colombie-Britannique, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, par l'entremise de RNCan — s'est manifestée en Chine où initialement, en 2003, nous vendions un volume de bois d'une valeur de 69 millions de dollars, et où aujourd'hui nous vendons chaque année un volume de bois dont la valeur s'élève à 1,4 milliard de dollars, soit 30 % de la production de bois actuelle de la Colombie-Britannique. Nous avons ainsi non seulement trouvé des acheteurs pour ce volume, mais grâce à l'augmentation de la consommation dans le monde entier, le prix du bois dans le monde, y compris en Amérique du Nord, a fait un bon[d] énorme. [...] Le gros succès en Chine a été notre bois d'œuvre et je pense que nous avons atteint un sommet en matière de volume pour le bois provenant de la Colombie-Britannique, ou du moins de l'Ouest canadien, parce que l'Alberta exporte également un certain volume en Chine¹¹ ».

L'une des plus grandes menaces qui planent sur l'industrie forestière de la Colombie-Britannique est l'infestation en cours du dendroctone du pin ponderosa¹². M. Gorman a indiqué au Comité que 60 % des pins de la province sont infestés, ce qui entraîne une pénurie de bois d'œuvre. Il a ajouté que la production annuelle de bois d'œuvre de la province devrait chuter, en conséquence, de 11,6 milliards de pieds-planche en 2015 à 9,7 milliards de pieds-planche d'ici 2020¹³.

Certains témoins ont souligné le fait que les dommages causés par l'infestation du dendroctone du pin ponderosa ont créé de nouvelles possibilités. M. Patrice Mangin, professeur au Centre de recherche sur les matériaux lignocellulosiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières, a indiqué que FPInnovations a fait des travaux pour valoriser le bois qui était récupérable. Il a aussi dit que le bois infesté par le dendroctone du pin ponderosa pouvait servir d'énergie¹⁴. Par ailleurs, selon M. Bob Matters, président du Conseil du bois pour les Métallos, Syndicat des Métallos, les millions d'hectares d'arbres infectés par le dendroctone, notamment dans les terres intérieures près de Quesnel et Williams Lake, jusqu'à Prince George, représentent un territoire de prédilection pour les forêts futures¹⁵.

10 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. James Gorman, président et directeur général, Council of Forest Industries.

11 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Ken Baker, chef de la direction, Forestry Innovation Investment.

12 Voir le témoignage de M. Mason (29 janvier 2015) pour en savoir plus sur l'infestation du dendroctone du pin ponderosa en Colombie-Britannique et sur ses possibles conséquences.

13 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. James Gorman, président et directeur général, Council of Forest Industries.

14 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Patrice Mangin, à titre personnel.

15 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Bob Matters, président, Conseil du bois pour les Métallos, Syndicat des Métallos.

Dans l'Est et l'Atlantique, la tordeuse des bourgeons de l'épinette suscite des préoccupations selon certains témoins. M. James Irving, co-président-directeur général de J.D. Irving Limited, a tout de même indiqué au Comité que :

« Le gouvernement fédéral a [...] fait preuve de proactivité en s'associant à la région de l'Est, les provinces maritimes, pour intervenir rapidement dans le programme visant la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Ce programme de 2014 fait appel aux meilleures technologies et transforme la façon dont nous attaquons à ce ravageur forestier, qui est une bestiole qui sévit dans l'Est canadien depuis longtemps¹⁶ ».

M^{me} Guylaine Sirois, présidente du Réseau Forêts-Bois-Matériaux de Témiscouata, a prévenu que l'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui s'avère toujours problématique sur la Côte-Nord et dans l'Est du Québec, pourrait se propager dans d'autres régions. Selon elle, « les effets négatifs à moyen et à long terme sur l'économie des communautés [québécoises] touchées et sur l'industrie forestière ne sauraient être sous-estimés¹⁷ ».

En Ontario et au Québec, « la base traditionnelle de la production mondiale de papier », le secteur du papier a été tout particulièrement touché par le déclin de la demande en produits de papier (principalement attribuable à l'essor des médias électroniques et des lecteurs électroniques)¹⁸. Néanmoins, M^{me} Sirois a mis le Comité au fait des nouveaux produits du bois dans la région :

« [L'industrie] a initié la production de nouveaux produits du bois comme le panneau contrecroisé en bois ou le lambris de peuplier en trois dimensions. De nouvelles méthodes de reproduction comme l'embryogénèse somatique nous permettent maintenant de produire des arbres à croissance plus rapide et aux propriétés physiques recherchées. L'optimisation des procédés de récolte a aidé à réduire le coût du bois. La populiculture est en voie de révolutionner l'approvisionnement de tout un secteur de notre industrie. Le virage vers la biochimie est en cours dans notre région avec la transformation d'une usine de pâtes et papiers en bioraffinerie. Des programmes de recherche sur les extractibles forestiers dans le but de mettre en place une nouvelle filière industrielle forestière sont aussi en voie de réalisation. Tout cela a été réalisé en bonne partie grâce au soutien du gouvernement canadien et de centres de recherche comme FPInnovations, le Centre de recherche industriel du Québec ou encore de centres de transfert technologique comme le SEREX dans la vallée de la Matapédia au Québec. » (Selon des notes présentées au Comité.)

Dans le Nord du Canada, l'industrie forestière n'en est qu'à ses débuts, bien qu'elle recèle un fort potentiel de croissance selon des représentants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest¹⁹. De fait, M. Lyle Dinn, directeur de la Gestion forestière du gouvernement

16 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M. James D. Irving, co-président-directeur général, J.D. Irving, Limited.

17 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M^{me} Guylaine Sirois, présidente, Réseau Forêts-Bois-Matériaux de Témiscouata.

18 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

19 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon, M. George Ross, sous-ministre, Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon, et M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

du Yukon, a informé le Comité que 80 % de la modeste récolte annuelle de bois du Yukon sert de bois de chauffage et que les produits du bois sont vendus presque exclusivement sur les marchés locaux. Il a expliqué que l'industrie pourrait réaliser son potentiel de croissance en améliorant les scieries existantes, en trouvant de nouveaux marchés et produits de bois à valeur ajoutée, en optimisant les retombées économiques des produits non ligneux (p. ex. les morilles, le thé tchagga et le sirop de bouleau) et en étudiant les possibilités dans le domaine de la biomasse (notamment la production locale d'énergie compte tenu du coût élevé de l'importation des ressources énergétiques dans le Nord du Canada)²⁰. Dans le même ordre d'idées, M. Evan Walz, sous-ministre adjoint de l'Environnement et des Ressources naturelles du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, a souligné la nécessité de continuer d'investir dans les Territoires du Nord-Ouest, surtout dans le développement des affaires, la formation et le renforcement des capacités, afin que de l'information exacte soit accessible pour effectuer le suivi de la régénération des forêts²¹. M. Dinn a avancé que les changements climatiques représentent un défi de plus en plus important dans le Nord du Canada et qu'on s'attend « à ce [qu'ils] se traduisent par un accroissement de la fréquence des infestations d'insectes ravageurs, des éclosions de maladie et des incendies ». Il a d'ailleurs ajouté qu'une « augmentation de la fréquence des incendies peut avoir des répercussions sur une génération d'arbres de la forêt boréale²². »

M. Mason a affirmé que le gouvernement du Canada soutient l'étude par le Service canadien des forêts (SCF) de la science stratégique sur l'atténuation des effets des organismes nuisibles sur les forêts :

« [les] scientifiques [du SCF] ont inventé un produit appelé triazine qu'on peut injecter dans les frênes. [...] De manière plus générale, nous collaborons très étroitement avec toutes les provinces, et de plus en plus avec les villes et avec le United States Forest Service pour surveiller les organismes nuisibles à l'échelle du continent²³ ».

B. EMPLOI ET PERFECTIONNEMENT DES COMPÉTENCES

L'industrie forestière est un important employeur au Canada, surtout dans les régions rurales, où plus de 200 collectivités en dépendent, y compris les collectivités de Premières Nations²⁴. Selon M. Mason, l'industrie génère 209 000 emplois directs dans tout le pays (ou plus de 600 000 emplois si l'on compte les emplois indirects et induits)²⁵. L'industrie forestière revêt une importance particulière en Colombie-Britannique où elle

20 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

21 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et Ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

22 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

23 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

24 *Ibid.*

25 *Ibid.*

fournit près de 58 000 emplois directs et 100 000 emplois indirects²⁶. En outre, le secteur des produits du bois est un employeur de premier ordre dans le Canada atlantique où il a généré près de 27 000 emplois directs et indirects en 2012 (dont près de 11 900 emplois directs et 4 165 emplois indirects au Nouveau-Brunswick, 5 400 emplois directs et 1 890 emplois indirects en Nouvelle-Écosse, 1 900 emplois directs et 665 emplois indirects à Terre-Neuve-et-Labrador, et 600 emplois directs et 210 emplois indirects à l'Île-du-Prince-Édouard)²⁷. Selon M. Gorman, « 40 % des économies régionales de la [Colombie-Britannique] dépendent de l'industrie forestière²⁸ ». Dans la même veine, M^{me} Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction du Bureau du bois de sciage des Maritimes, a indiqué au Comité que plus de 70 % des emplois forestiers dans le Canada atlantique étaient situés dans des collectivités rurales en 2012²⁹.

En dépit des données sur l'emploi mentionnées ci-dessus, certains témoins ont fait observer que l'emploi dans le secteur forestier n'est pas revenu à ce qu'il était avant la plus récente crise économique qu'a connue l'industrie. Fait important, la situation s'améliore, comme l'a fait remarquer M^{me} Blenkhorn, « [l]a production dans la région a vu une reprise de 47 % de 2009 à 2014 », même si l'industrie comptait 3 800 employés de moins en 2014 qu'en 2006, une situation qui a entraîné « un manque de travailleurs qualifiés et d'ouvriers forestiers³⁰ ». M. Brown a informé le Comité de la récente reprise de l'emploi dans le secteur forestier en Ontario, soutenant que « les emplois dans le domaine forestier [de la province] ont augmenté de près de 4 % de 2011 à 2012³¹ ». Selon M. Luc Bouthillier, professeur au département des sciences du bois et de la forêt de l'Université Laval, l'industrie a perdu 115 000 emplois au cours de la dernière décennie, surtout dans les régions rurales du pays, y compris des endroits comme Skeena (Colombie-Britannique), Kapuskasing (Ontario), Shawinigan (Québec) et Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador)³². Dans le même ordre d'idées, M. Matters a indiqué que « la dernière décennie s'est avérée difficile pour les travailleurs forestiers du Canada », puisque l'emploi « a chuté de 41 %³³ » dans l'industrie.

Dans le Nord du Canada, l'industrie forestière n'en est qu'à ses débuts, comme nous l'avons mentionné plus tôt (par exemple, elle génère près de 150 emplois au Yukon

26 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. James Gorman, président et directeur général, Council of Forest Industries.

27 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M^{me} Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction, Bureau du bois de sciage des Maritimes.

28 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. James Gorman, président et directeur général, Council of Forest Industries.

29 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M^{me} Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction, Bureau du bois de sciage des Maritimes.

30 *Ibid.*

31 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Dennis Brown, maire, Ville d'Atikokan.

32 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Luc Bouthillier, à titre personnel.

33 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Bob Matters, président, Conseil du bois pour les Métallos, Syndicat des Métallos.

selon M. Dinn)³⁴. Toutefois, le gouvernement du Yukon croit que l'industrie « recèle un potentiel beaucoup plus grand et qu'[elle] pourrait créer des emplois », notamment si elle produisait de l'énergie à partir de la biomasse et fabriquait des produits à valeur ajoutée³⁵. M. Walz a déclaré au Comité que la main-d'œuvre du Nord, notamment dans les Territoires du Nord-Ouest, « n'est pas prête à occuper adéquatement les emplois de nature technique du secteur forestier ». Il a souligné la nécessité d'y accroître la formation et d'y augmenter les investissements³⁶.

Dans l'ensemble, la demande en main-d'œuvre dans l'industrie forestière canadienne devrait continuer d'augmenter. Selon M. Lindsay, l'industrie forestière aura besoin de 60 000 autres employés d'ici 2020, notamment des travailleurs qualifiés, semi-qualifiés et non qualifiés, comme « des conducteurs de camions, des exploitants d'entrepôt, des tuyauteurs, des opérateurs de cuves sous pression³⁷ ». À cet égard, M. Keith Atkinson, chef de la direction du B.C. First Nations Forestry Council, a dit ce qui suit :

« Les opportunités sont excellentes. Les recherches sur le marché du travail que nous avons pu lire [font état] de 14 000 nouveaux emplois au cours des 5 prochaines années, environ 3 000 par an rien qu'en Colombie-Britannique, et il ne s'agit que des besoins du secteur en remplacement des départs. Si nous parvenons à faire en sorte que notre secteur soit en croissance et génère des emplois, nous contribuerons au besoin de main-d'œuvre ».

M. Atkinson a fait observer que « les jeunes autochtones pourraient remplacer cette main-d'œuvre dont on aura clairement grand besoin au cours de ces 5 à 10 prochaines années », ajoutant que l'initiative visant la main-d'œuvre sylvicole parmi les Premières Nations en Colombie-Britannique aide l'industrie à atteindre cet objectif³⁸. De son côté, M. Ben Voss, président et directeur général de MLTC Resource Development LP, a formulé l'observation suivante sur l'Initiative de foresterie autochtone du gouvernement fédéral :

« L'Initiative de foresterie autochtone est un partenaire à de nombreux égards. Par exemple, lorsque nous devons utiliser une toute nouvelle technologie dans la coupe du bois, nous devons former les personnes qui l'utiliseront — c'est une technologie de pointe, on ne parle pas des scies à chaîne et des débuseurs qu'on utilisait autrefois —, et nous en profitons donc directement de cette façon³⁹ ».

34 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

35 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. George Ross, sous-ministre, Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon.

36 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

37 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

38 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Keith Atkinson, chef de la direction, B.C. First Nations Forestry Council.

39 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Ben Voss, président et directeur général, MLTC Resource Development LP.

M. Lindsay a informé le Comité qu'il est difficile d'attirer des talents dans l'industrie en raison de la forte concurrence pour les travailleurs qualifiés. Il a expliqué que l'industrie des produits forestiers s'efforce de se positionner comme un milieu de travail attrayant et inclusif, notamment en se qualifiant de « main d'œuvre la plus écologique », en soulignant sa réputation écologique et en cherchant à accroître la représentation des Autochtones, des femmes et des nouveaux Canadiens au sein de son effectif. M. Lindsay a aussi insisté sur la nécessité de mettre en œuvre d'autres initiatives de formation et d'éducation pour se doter de la main-d'œuvre indispensable qui assurera l'avenir de l'industrie⁴⁰.

Dans le même ordre d'idées, M. Dinn a souligné la nécessité de fournir du soutien technique et des conseils dans le Nord du Canada afin d'aider les Premières Nations et l'industrie locale à contribuer au secteur des produits du bois. Il a déclaré qu'en « fournissant aux Premières Nations et aux autres intervenants de l'industrie des conseils avisés, de la formation et une expertise, on peut les aider à tirer davantage profit du marché des produits du bois », ajoutant que « [d]es investissements ou des mesures incitatives visant une expertise en construction de routes et en gestion forestière faciliteraient en outre l'autonomie et la croissance de l'industrie »⁴¹. À cet égard, M. Voss a fait référence au programme Northern Career Quest :

« Nous travaillons en étroite collaboration avec les collèges régionaux ainsi que les collèges professionnels et techniques afin de créer autant de programmes de formation des métiers spécialisés que possible. Nous avons participé à certains programmes fédéraux, notamment le Northern Career Quest. Comme je l'ai souligné dans mes notes, c'est un programme qui a connu beaucoup de succès. Nous souhaitons voir le programme se poursuivre et être mis à jour, car c'est le programme avec lequel nous avons obtenu les meilleurs résultats, principalement en raison de sa grande souplesse. Il permet de répondre à des besoins immédiats auxquels on ne peut pas habituellement répondre avec des programmes de financement ordinaires. C'est formidable⁴² ».

C. INVESTISSEMENT ET INFRASTRUCTURE

Certains témoins ont parlé de la nécessité globale d'investir dans l'infrastructure et de moderniser les immobilisations dans l'industrie forestière canadienne. Par exemple, M. Bruno Marcocchia, directeur de la Recherche et du Développement du Secteur des pâtes et papier de Domtar Inc., a déclaré ce qui suit en faisant allusion au secteur des pâtes et papiers :

« J'aimerais également que le [C]omité tienne compte du fait qu'il n'y a pas eu de modernisation importante des immobilisations de l'industrie canadienne [des pâtes et papiers] depuis plus de 20 ans. La plus récente usine utilisant des combustibles verts au Canada date d'il y a 20 ans. Par conséquent, une telle situation ne donne pas seulement lieu à des coûts de transport plus élevés et à un coût plus élevé de commercialisation au Canada; elle fait également en sorte qu'il n'est pas possible de faire des économies

40 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

41 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

42 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Ben Voss, président et directeur général, MLTC Resource Development LP.

d'échelle. C'est parce que nous n'avons rien construit au Canada et parce qu'on ne peut simplement pas fournir assez de bois à une usine pour qu'elle puisse faire les mêmes économies d'échelle qu'une usine située là où les arbres poussent plus vite⁴³ ».

D'autres témoins ont fait référence à la transition en cours au sein du secteur des pâtes et papiers. M. Lindsay a pris note de l'investissement du gouvernement fédéral dans la transformation de l'industrie :

« [l]e gouvernement fédéral a alors créé le Programme d'écologisation des pâtes et papiers, ou PEPP, qui a permis à nos entreprises de se moderniser et d'acheter du matériel pour limiter les matières particulaires dans l'environnement, réduire les odeurs et optimiser la consommation énergétique. C'était un bon investissement pour certains équipements de base⁴⁴ ».

Des témoins ont aussi informé le Comité des possibilités découlant de la construction de nouvelles scieries et de la conversion d'infrastructures. M. Brown a fait allusion à une nouvelle usine de granules de bois et scierie qui créera des emplois à Atikokan, une collectivité qui dépend traditionnellement de l'industrie forestière :

« La reprise du secteur forestier a été une très bonne chose pour Atikokan. La vieille usine de panneaux de particules en est au dernier stade de sa reconversion en usine d'agglomérés; elle emploiera 40 personnes. Une toute nouvelle scierie à la fine pointe de la technologie est en construction sur le site de l'ancienne scierie et emploiera environ 100 personnes. Son ouverture est prévue pour mai ou juin de cette année; ce sera la plus récente scierie au Canada. Outre les travailleurs de la scierie, de 200 à 300 personnes seront employées par l'industrie de l'exploitation forestière et du transport, sans compter tous les emplois indirects et induits⁴⁵ ».

De son côté, M^{me} Blenkhorn a affirmé que la production a en fait augmenté en dépit de la diminution nette du nombre de scieries actives à la suite du ralentissement. Bien que le Bureau du bois de sciage des Maritimes ait vu le nombre de scieries membres passer de 140 en 2003 à 52 après 2006, le nombre de scieries a augmenté et s'est stabilisé à 62, tandis que la production dans la région a augmenté de 47 % de 2009 à 2014⁴⁶.

En ce qui concerne les Territoires du Nord-Ouest, M. Walz a formulé l'observation suivante :

« Cela dit, une foule d'investissements devront être faits de manière à ce que nous puissions nous préparer pour l'intensification des activités de l'industrie forestière. Plusieurs petits projets soutenus par le gouvernement fédéral ont été menés. En 2011, on a fait fond là-dessus pour soumettre une proposition régionale plus exhaustive et d'une ampleur beaucoup plus vaste à l'Agence canadienne de développement économique du Nord — ou CanNor — et à Ressources naturelles Canada. Au cours des

43 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Bruno Marcocchia, directeur de la Recherche et du Développement, Domtar Inc..

44 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

45 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Dennis Brown, maire, Ville d'Atikokan.

46 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M^{me} Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction, Bureau du bois de sciage des Maritimes.

trois dernières années, le gouvernement fédéral a versé quelque 6 millions de dollars à notre industrie, et cet argent a été investi de façon stratégique en vue de l'établissement des fondements d'une industrie dans les Territoires du Nord-Ouest⁴⁷ ».

M. Matters a informé le Comité que « le secteur privé effectue peu d'investissements en capital dans de nouvelles installations de fabrication au pays et [que] certaines entreprises forestières canadiennes étendent leur empreinte aux États-Unis⁴⁸ ». De son côté, M. Michael Giroux, président du Conseil canadien du bois, a affirmé que la « viabilité à long terme [des anciennes opérations, comme les anciennes scieries] diminue chaque jour au fur et à mesure qu'augmentent les coûts pour les moderniser », soulignant le besoin d'« encourager et [de] faciliter les investissements dans [l']industrie⁴⁹ ». Selon M. Marcoccia et M. Yvon Pelletier, président de Fortress Specialty Cellulose Ltée., Fortress Paper, une partie du problème a trait aux désavantages sur le plan des coûts d'investir au Canada par rapport à d'autres pays. M. Marcoccia a déclaré ce qui suit :

« En ce qui concerne les mesures qui peuvent être prises pour éviter que les entreprises choisissent plutôt les États-Unis comme lieu de production — ou un autre pays, car je pense qu'il y a des concurrents encore plus féroces que les États-Unis, comme les pays d'Amérique du Sud et d'Asie —, je vais revenir sur le fait que si un pays est aux prises avec des désavantages structurels sur le plan des coûts, comme le Canada... La réalité, c'est que dans les climats nordiques, les arbres poussent plus lentement, le territoire est très étendu, et le transport et l'accès sont très coûteux. C'est un facteur clé⁵⁰ ».

En outre, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction de FPInnovations, a souligné que l'absence de fabricants d'équipement au Canada a un impact négatif sur les opérations forestières canadiennes, y compris celles des scieries et d'autres⁵¹. Selon M. Lindsay, il est essentiel, pour attirer des investisseurs, de mettre en place les bonnes « conditions d'accueil », notamment de bons incitatifs fiscaux, de bonnes infrastructures de transport et un bon climat d'investissement⁵².

Au nom de sa société, M. Brian MacDonald, président de la Dakwakada Development Corporation (DDC), a formulé l'observation suivante en ce qui concerne le partenariat public-privé avec les Premières Nations du Yukon :

« En 2010, la Dakwakada Development Corporation, en partenariat avec le village de Haines Junction et les Premières Nations Champagne et Aishihik, a mené une évaluation afin de savoir s'il était possible de mettre sur pied un système de génération d'énergie et de chauffage pour le district et la collectivité. Un aspect essentiel de l'étude de faisabilité a été le soutien financier que nous a donné CanNor. L'étude de faisabilité a établi qu'une

47 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

48 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Bob Matters, président, Conseil du bois pour les Métallos, Syndicat des Métallos.

49 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Michael Giroux, président, Conseil canadien du bois.

50 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Bruno Marcoccia, directeur de la Recherche et du Développement, Domtar Inc.

51 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPInnovations.

52 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

approche évolutive pourrait fonctionner. Toutefois, du point de vue de Dakwakada, les débouchés socio-économiques prenaient le pas sur les possibilités d'investissements financiers, et, en conséquence, ce projet allait beaucoup plus loin que notre mandat d'investissement ne le permettait, et DDC n'a pas participé. Un aspect critique de cette discussion consistait à faire concorder les valeurs liées aux investissements et le partenariat public-privé⁵³ ».

Il a en outre déclaré que l'absence de certitude touchant l'utilisation des ressources du Nord du Canada « constitu[e] un frein important aux investissements » de son entreprise⁵⁴.

Selon M. Dinn, en ce qui a trait aux relations avec les Autochtones, la situation qui règne au Yukon est tout à fait particulière. « Cette réalité se reflète dans les plans de gestion des ressources forestières des territoires traditionnels. » Par suite des négociations de traités, 11 des 14 Premières Nations bénéficient de l'autonomie gouvernementale. En outre, le gouvernement territorial a signé des accords en matière de foresterie avec les Premières Nations des régions qui avaient élaboré des plans de gestion des ressources forestières. Ces accords, selon M. Dinn, « sont des éléments clés de la création d'une certitude à l'égard du territoire forestier ». Par ailleurs, il a ajouté que « les Premières Nations qui n'ont pas encore conclu d'ententes de règlement territoriales ou d'autonomie gouvernementale ont une incidence sur les possibilités d'expansion du secteur forestier. L'instabilité que crée cette situation a une incidence sur les possibilités de mise en valeur des ressources naturelles⁵⁵ ».

Comme il a déjà été mentionné, la majorité des ressources forestières du Canada sont des biens publics relevant des provinces ou des territoires⁵⁶. Selon M. Lindsay, « cela nous ramène au fait que la tenure forestière est une question qui relève des provinces. Chacune d'entre elles doit prendre des décisions selon ce qui est dans l'intérêt des gens qui occupent le territoire, des créateurs d'emplois et des collectivités qu'elle souhaite desservir ». Il a ajouté que les modifications aux lois sur le régime foncier et les accords de gestion forestière devraient tenir compte du fait que les entreprises prennent des décisions fondées sur des investissements de 20 ans : « [i]l ne s'agirait donc pas d'une bonne affaire ni d'une bonne mesure d'intérêt public de changer soudainement un système après y avoir fait un plan d'investissement vicennal ». M. Lindsay est d'avis qu'il faut modifier le système du Canada, « tout en respectant le fait que les décisions de gestion doivent reposer sur la certitude et la stabilité⁵⁷ ».

Enfin, certains témoins ont traité de la nécessité d'améliorer l'infrastructure de transport. Par exemple, M^{me} Catherine Cobden, vice-présidente exécutive de l'Association

53 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Brian MacDonald, président, Dakwakada Development Corporation.

54 *Ibid.*

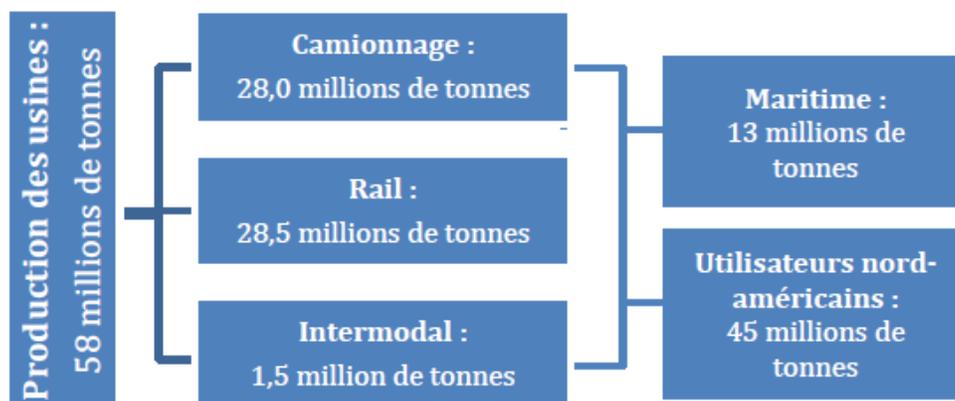
55 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

56 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Christopher Lee, directeur général, Association canadienne des propriétaires forestiers.

57 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

des produits forestiers du Canada, a informé le Comité que l'industrie des produits forestiers est présente dans 200 collectivités éloignées, « la plupart du temps très loin des lignes [de chemins de fer] principales », même si elle expédie dans 180 pays, une situation qui représente un défi « énorme sur le plan de la logistique⁵⁸ ». De même, M. Lindsay a laissé entendre qu'on pourrait accroître les possibilités d'exportation, notamment dans les pays côtiers du Pacifique, en améliorant l'infrastructure de transport du Canada⁵⁹. La Figure 2 présente les estimations de l'utilisation par l'industrie des différents modes de transport au Canada.

Figure 2 : Utilisation du transport par les produits forestiers



Source: Estimations de l'APFC à l'aide de données sur le commerce internationales via *Données sur le commerce en direct*, sur l'industrie ferroviaire et sur la production de l'APFC, 2011.

M. Voss a affirmé que le déficit « accablant » de la Saskatchewan en matière d'infrastructure ferroviaire a amené l'industrie à utiliser les camions et à dépenser « des dizaines de millions de dollars chaque année pour entretenir des autoroutes afin d'acheminer [les] produits au marché⁶⁰ ». De même, au Yukon, M. Dinn a informé le Comité que « le principal obstacle » de l'accès de l'industrie des produits du bois aux marchés tient aux coûts élevés de transport :

« Le combustible coûte cher, et l'accès ferroviaire le plus près se trouve à Fort Nelson, en Colombie-Britannique, à quelque 950 kilomètres. [...] Le port le plus proche est celui de Skagway, en Alaska, qui est situé à quelque 150 kilomètres au sud de Whitehorse. Il y a aussi un port à Haines, en Alaska. Ni l'un ni l'autre de ces ports ne possède

58 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M^{me} Catherine Cobden, vice-présidente exécutive, Association des produits forestiers du Canada.

59 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

60 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Ben Voss, président et directeur général, MLTC Resource Development LP.

d'infrastructure nécessaire pour exporter des produits de bois du Yukon; le port de Haines est situé à 400 kilomètres de Whitehorse⁶¹ ».

Selon M. Voss, la difficulté d'acheminer les produits sur les marchés est « un problème fondamental d'importance nationale qu'il faut résoudre⁶² ».

D. RENDEMENT ENVIRONNEMENTAL ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans l'ensemble, la plupart des témoins ont convenu que l'industrie forestière canadienne affiche un bilan positif en matière d'environnement. Par exemple, M. Lindsay a dit au Comité que le Canada dispose « de plus de forêts certifiées par des tiers que tout autre pays, je dirais 10 fois plus, au moins⁶³ ». Selon M. Robert Beauregard, doyen de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique à l'Université Laval, les « systèmes de certification jouent un rôle important pour rassurer les marchés et le public quant au fait que nous faisons une gestion responsable et durable de la ressource forestière⁶⁴ ». En outre, M. Lindsay a déclaré ce qui suit :

« Selon l'étude réalisée par Léger auprès des clients mondiaux en 2014, le secteur forestier canadien présente l'un des meilleurs bilans sur le plan environnemental à l'échelle mondiale. Notre potentiel est énorme, comme le sont nos débouchés. Sur la planète, les pressions exercées sur les ressources sont nombreuses; la fibre de bois canadienne peut faire partie de la solution. Par exemple, l'empreinte carbone des produits forestiers est beaucoup plus faible que celle d'autres matériaux de construction⁶⁵ ».

Il a en outre formulé l'observation suivante :

« Nous sommes particulièrement fiers de dire que nous avons réduit les émissions de gaz à effet de serre de plus de 70 % depuis 1990. Nous avons surpassé les objectifs de Kyoto. Le PEPP [Programme d'écologisation des pâtes et papiers] du gouvernement a aussi aidé nos entreprises à réduire davantage leurs émissions de gaz à effet de serre. Nous maintenons notre engagement à rendre des comptes par rapport à une dizaine d'indicateurs environnementaux, notamment la réduction de la consommation d'énergie, la réduction de la consommation d'eau, la réduction de la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement, entre autres. [...] nous sommes en bonne voie d'atteindre l'un des objectifs de la stratégie Vision 2020, soit une réduction supplémentaire de 35 % de notre empreinte écologique d'ici 2020⁶⁶ ».

61 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

62 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Ben Voss, président et directeur général, MLTC Resource Development LP.

63 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

64 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Robert Beauregard, doyen de la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval.

65 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

66 *Ibid.*

En ce qui concerne les perturbations causées aux forêts, M. Lindsay les a classées en deux catégories : les perturbations de cause naturelle (p. ex. les dommages causés par un incendie ou des insectes), qui font partie du cycle écologique et peuvent être bénéfiques à l'écosystème forestier, ainsi que les perturbations anthropiques (p. ex. celles découlant des activités pétrolières et gazières ou de l'installation d'un barrage hydroélectrique)⁶⁷. Il a mentionné que certains observateurs ne réussissent pas à faire la distinction entre ces deux catégories, contribuant souvent aux fausses informations sur les pratiques de l'industrie. En outre, il a indiqué que les sociétés forestières canadiennes sont tenues par la loi de remplacer la couverture forestière qu'elles coupent et a soutenu que « [t]oute coupe forestière fait l'objet d'un reboisement. Abstraction faite de la surface des routes pour accéder au territoire et en sortir, la couverture forestière exploitée par les sociétés forestières ne diminue pas⁶⁸ ». De son côté, M^{me} Mariane Berube, directrice générale d'Ontario Wood WORKS!, a formulé l'observation suivante :

« Le Canada est un chef de file mondial pour ce qui est de la gestion durable des forêts. Nous détenons encore 91 % du couvert forestier original. Nous accomplissons un excellent travail, et c'est ça, le message que nous voulons lancer. Maintenant, nous avons un rôle très important à jouer dans la lutte contre les changements climatiques⁶⁹ ».

Divers témoins ont souligné la nécessité d'aider l'industrie à défendre et à promouvoir son bilan en matière d'environnement.

En ce qui concerne la conservation des habitats, M. Christopher Lee, directeur général de l'Association canadienne des propriétaires forestiers (ACPF), a expliqué que les propriétaires fonciers doivent, d'une part, gérer les habitats de toute leur terre (et non pas seulement ceux d'une espèce particulière), et d'autre part, conformément à la *Loi sur les espèces en péril*, établir une stratégie de rétablissement des espèces en péril, ce qui demande souvent de « lancer plusieurs initiatives pour différentes espèces sur une même terre ». Selon M. Lee, « [c]es mesures deviennent vite compliquées et coûteuses, et il est très difficile d'en mesurer le succès ou l'échec ». Il a indiqué au Comité que l'ACPF a entamé des pourparlers avec Environnement Canada pour conclure des ententes de conservation au titre de la *Loi*.⁷⁰

Enfin, certains témoins ont discuté de l'importance de poursuivre le développement durable dans l'industrie forestière canadienne. Par exemple, M. Bouthillier a fait ressortir les possibilités liées à une « économie verte » au sein de l'industrie forestière, qu'il définit comme « une économie qui vise à créer le plus de richesse possible avec l'intention explicite de se préoccuper de la répartition de cette richesse et l'intention subsidiaire de minimiser les répercussions environnementales, c'est-à-dire les risques, et d'éviter les ruptures dans le fonctionnement des écosystèmes⁷¹ ». De son côté, M^{me} Cecelia Brooks,

67 *Ibid.*

68 *Ibid.*

69 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M^{me} Marianne Berube, directrice générale, Ontario Wood WORKS!.

70 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Christopher Lee, directeur général, Association canadienne des propriétaires forestiers.

71 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Luc Bouthillier, à titre personnel.

directrice de la recherche, Connaissances autochtones, Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick, a indiqué que le développement durable inclus quatre piliers devant se soutenir les uns les autres : la durabilité sociale, économique, environnementale et culturelle. Elle a expliqué que les forêts font partie intégrante des terres ancestrales des Premières Nations, qu'elles représentent des ressources naturelles qui « doivent [...] être gérées soigneusement, de façon à ce qu'elles puissent nous offrir des avantages tout en assurant les droits et les besoins des générations à venir⁷² ».

M. John Innes, professeur et doyen, Faculté de foresterie, University of British Columbia, a fait observer que les intervenants forestiers du Canada doivent travailler d'arrache-pied pour maintenir le bilan de l'industrie en matière de rendement environnemental, soulignant que « nous devons surveiller de près les mesures que nous prenons pour pouvoir continuer d'affirmer que nous sommes un chef de file mondial en matière de gestion durable. Pour cela, il nous faut de bons renseignements⁷³ ». Il a souligné l'importance d'effectuer des recherches sur les effets cumulatifs d'industries régies différemment et indépendamment :

« Selon moi, le gouvernement fédéral pourrait entreprendre ou subventionner des recherches qui nous permettraient de mieux analyser les effets cumulatifs dans diverses provinces. [...] Je sais que ce genre d'étude intéresserait grandement bien des Premières Nations et de nombreux organismes gouvernementaux. [...] Je pense donc que, si nous trouvons de bonnes méthodes pour réaliser une telle étude, il faut les inscrire dans un processus d'évaluation environnementale afin que l'étude soit intégrée au système d'examen mis en place dans les provinces et au fédéral et que nous puissions réellement déterminer quelles seront probablement les répercussions futures. Si on songe, par exemple, à ouvrir une nouvelle région à l'exploitation minière ou forestière, que risque-t-il de se produire et sur quelles autres ressources de la terre en question l'exploitation envisagée aura-t-elle un effet? C'est un domaine de recherche vaste et fort complexe. Nous n'avons pas encore trouvé de réponse satisfaisante, mais je pense que le gouvernement fédéral pourrait vraiment nous aider à mieux comprendre ce genre de choses⁷⁴ ».

M. Innes a aussi insisté sur l'importance de veiller à ce que l'offre demeure saine et viable dans l'industrie :

« Je viens de l'une des huit écoles de foresterie reconnues au Canada et j'ai été consterné de constater le peu d'attention accordée à l'élément offre de l'équation forestière. Nos forêts doivent être saines et viables pour soutenir une industrie forestière dynamique. Nous devons, en particulier, assurer à ceux qui achètent nos produits forestiers que ceux-ci viennent de forêts gérées de façon durable⁷⁵ ».

De son côté, M. Walz a exprimé le besoin d'obtenir du soutien pour veiller à ce que les inventaires forestiers et les cibles en matière de durabilité soient exacts :

72 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M^{me} Cecelia Brooks, directrice de la recherche, Connaissances autochtones, Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick.

73 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. John Innes, professeur et doyen, Faculté de foresterie, University of British Columbia.

74 *Ibid.*

75 *Ibid.*

« [...] en ce qui concerne la durabilité, le troisième aspect concerne le soutien qui nous aidera à veiller à ce que les inventaires forestiers que nous avons sont exacts, que les décideurs reçoivent des informations exactes leur permettant de s'assurer que les cibles en matière de durabilité seront atteintes. [...] nous aimerions voir le gouvernement fédéral s'engager et nous soutenir davantage⁷⁶ ».

Enfin, M. Aran O'Carroll, directeur exécutif du Secrétariat de l'Entente sur la forêt boréale canadienne (EFBC), a traité de certains aspects propres à la forêt boréale canadienne :

« La forêt boréale est le plus important écosystème terrestre du Canada et la région sauvage la plus grande de la planète. Plus d'un demi-million de Canadiens dépendent d'une industrie concurrentielle dans la forêt boréale pour leur subsistance. Le progrès passe par la protection de ces deux trésors nationaux. La conservation et la prospérité économique dépendent de notre capacité de favoriser leur croissance et leur durabilité⁷⁷ ».

M. O'Carroll a souligné l'importance de la collaboration entre les gouvernements, l'industrie et les groupes environnementaux en vue de façonner l'avenir de l'EFBC, soutenant que « l'entente ne porte pas seulement sur la conservation, mais aussi sur la santé, la viabilité et la prospérité de l'industrie forestière canadienne ». De plus, il a souligné que l'industrie, en donnant suite aux engagements en matière d'environnement qu'elle a pris, y compris les engagements en vertu de l'EFBC, « se garantira une stabilité financière à long terme [et] trouvera un créneau pour des produits verts sur le marché mondial⁷⁸ ».

76 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

77 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Aran O'Carroll, directeur exécutif, Secrétariat, Entente sur la forêt boréale canadienne.

78 *Ibid.*

III. DIVERSIFICATION DU SECTEUR ET DU MARCHÉ

Le Comité a entendu bon nombre de témoins au sujet de la transformation et du renouveau de l'industrie forestière du Canada, qui devraient notamment se réaliser par la diversification du secteur et du marché. Les sections suivantes présentent les principales constatations du Comité, établies en fonction des témoignages entendus, au sujet de certains secteurs et marchés forestiers.

A. POSSIBILITÉS ET DÉFIS DANS CERTAINS SECTEURS

1. Construction en bois

Un certain nombre de témoins ont discuté des possibilités associées à la construction d'immeubles en bois de plus grande taille. Selon M. Mason, il existe un vaste marché pour les immeubles de six à dix étages au Canada et aux États-Unis. Il soutient que « [si] nous pouvions construire davantage d'immeubles commerciaux à partir de grands panneaux de bois et de bois d'ingénierie, les débouchés seraient immenses pour l'industrie⁷⁹ ». De son côté, M. Lapointe a expliqué qu'il serait possible de conquérir de nouveaux marchés au Canada en autorisant la construction d'immeubles en bois de plus grande taille et que les immeubles de quatre à six étages représentent des « milliards de dollars » en nouveaux marchés aux États-Unis⁸⁰. Le plus haut édifice en bois, selon M. Robert Jones, directeur de l'Industrie et du Commerce à RNCAN, est un édifice de 10 étages situé au Royaume-Uni, mais il y en a plusieurs autres en construction en Norvège (14 étages) et en Australie (12 étages)⁸¹.

Plus de 95 % des maisons unifamiliales au Canada et en Amérique du Nord sont construites en bois⁸². En outre, certaines provinces ont modifié leur code du bâtiment pour autoriser la construction d'immeubles en bois de quatre à six étages. À l'échelle fédérale, RNCAN travaille avec le Conseil national de recherches du Canada (CNRC) en vue de mettre à jour le *Code national du bâtiment* et de permettre la construction d'immeubles en bois de 15 étages. RNCAN collabore aussi avec l'industrie, des architectes et d'autres experts de la construction afin d'accroître l'utilisation du bois dans les immeubles industriels, qui sont pour la plupart faits d'acier et de verre⁸³. Selon M. Ying Hei Chui, professeur et directeur du Centre de la science et de la technologie du bois de l'Université du Nouveau-Brunswick, il faut féliciter le gouvernement du Canada pour avoir financé la recherche de laquelle ont découlé les changements au *Code* :

79 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

80 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPInnovations.

81 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Robert Jones, directeur, Division de l'industrie et du commerce, Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

82 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

83 *Ibid.*

« Grâce à la recherche menée par des organismes tels que FPInnovations, le Conseil national de recherches et les universités, l'industrie des produits du bois a réussi à convaincre les autorités canadiennes du code du bâtiment d'accroître la hauteur permise des immeubles en bois de quatre à six étages. Nous félicitons le gouvernement du Canada d'avoir accordé les fonds nécessaires pour mener ces études de recherche qui ont contribué à modifier les codes du bâtiment [...] Nous avons fait beaucoup de chemin depuis 2008 et cela tient beaucoup au fait [...] que les gouvernements fédéraux et provinciaux ont, dans une certaine mesure, investi beaucoup d'argent dans la recherche et le développement pour soutenir cette modification du code du bâtiment⁸⁴. »

Dans le même ordre d'idées, M. Giroux a déclaré au Comité que, sur les marchés des immeubles de hauteur moyenne de cinq ou six étages, « le CNRC s'est fait le champion des modifications apportées au code. Cet appui a été absolument essentiel à la réussite sur ce marché⁸⁵ ».

M. Giroux a aussi fait des commentaires sur la nécessité de développer l'expertise technique dans le secteur de la construction en bois. Il a informé le Comité que pour réussir à construire des immeubles en bois de plus grande taille, il faut acquérir une expertise en matière de conception et des connaissances sur le bois en tant que matériau de construction, des connaissances acquises « très tôt pendant la formation professionnelle, de préférence au niveau postsecondaire ou plus tôt ». Il a en outre déclaré que le secteur des produits du bois devrait avoir sa place dans la conception d'immeubles dont la performance énergétique est inférieure, soulignant qu'au Canada : « on n'a pas fait grand-chose [...] s'agissant de la science du bâtiment ». Il a aussi dit :

« Grâce aux percées scientifiques que font des organismes tels que le Conseil national de recherches, les systèmes de construction en bois d'aujourd'hui ont un rendement bien meilleur qu'il y a une génération. Ces améliorations découlent d'une volonté d'améliorer la performance et de réduire l'utilisation des matériaux grâce à des mesures d'innovation constamment plus ciblées⁸⁶ ».

De son côté, M. Lapointe a laissé entendre que la performance du Canada est « moindre que celle des pays européens, notamment l'Autriche », en raison de son manque généralisé d'expertise dans la construction en bois : « [e]n ce qui concerne la transformation du bois, surtout la construction en hauteur, un des défis qui se posent a trait aux partenariats avec les ingénieurs, lesquels sont habitués à travailler avec le ciment ou avec l'acier ». Il a ajouté qu'il fallait donc donner de la formation dans ce domaine.⁸⁷

En ce qui concerne la sécurité-incendie, M. Jones a informé le Comité que RNCan a financé une recherche, par l'intermédiaire du Conseil national de recherches, en vue de désigner des indices de protection d'incendie pour les nouveaux produits fabriqués à partir de bois d'ingénierie. Il a ajouté que tous les produits ajoutés aux panneaux de bois (p. ex. les résines et les colles) doivent être approuvés par Santé Canada ou d'autres organismes de réglementation à des fins de sécurité et de non-toxicité. En outre, il a

84 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Ying Hei Chui, à titre personnel.

85 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Michael Giroux, président, Conseil canadien du bois.

86 *Ibid.*

87 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPInnovations.

indiqué au Comité que des agents chargés des codes du bâtiment vérifient les indices de protection d'incendie après la construction. Ces derniers effectuent des tests pour veiller à ce que tous les produits respectent les normes en matière d'incendie et à ce que les occupants des immeubles puissent évacuer en cas d'incendie⁸⁸. M. Jones a déclaré au Comité qu'il n'existe toujours pas de dispositions sur la sécurité-incendie pour protéger les matériaux de bois pendant la construction, bien qu'il s'attende à ce que la nouvelle version du *Code national du bâtiment* en comprenne quelques-unes.⁸⁹ En ce qui concerne la participation des pompiers à la modification du *Code*, M. Lindsay a dit ce qui suit :

« Je vais m'en remettre à mes amis de FPInnovations en ce qui concerne la composition des panneaux en bois lamellé-croisé, mais sachez que les pompiers participent activement à l'élaboration du code du bâtiment. Ils peuvent faire des exposés et des présentations tout au long du processus. Il s'agit d'un processus public et ouvert.

Nous avons apporté un certain nombre de changements au processus entourant le code du bâtiment. Je ne fais pas partie du comité, mais d'autres collègues du Conseil canadien du bois y siègent. On a apporté des modifications à la demande des pompiers. Ils ont réclamé l'installation de gicleurs partout, des balcons jusqu'aux revêtements extérieurs. Ils ont également demandé qu'on utilise du ciment dans les cages d'ascenseur. Ils sont donc très présents dans le processus.

Je ne peux pas me prononcer sur les produits chimiques dans les panneaux en bois lamellé-croisé, mais je sais que les pompiers ont pris part au processus, et nous voulons continuer de collaborer avec eux. Le Conseil canadien du bois, qui devrait témoigner bientôt, travaille avec les pompiers pour trouver d'autres moyens d'assurer la sécurité, et pas seulement à l'étape de la construction, là où le niveau de risque est probablement le plus élevé. Avant que les gicleurs ne soient installés ou que les panneaux de gypse ne soient posés, c'est là où il y a le plus de risques. Après la construction, le matériau satisfait aux mêmes normes et a le même calibre que tout autre matériau de construction⁹⁰ ».

Enfin, M. Sylvain Labbé, président-directeur général du Bureau de promotion des produits du bois du Québec, a parlé du potentiel de croissance qui existe dans le secteur canadien de la construction en bois et qui pourrait se concrétiser si l'on faisait la promotion de la production et de l'exportation d'un plus grand nombre de systèmes de construction préfabriqués. Il a indiqué au Comité que quatre constructeurs d'habitations préfabriquées avaient récemment fait faillite au Québec, tandis que l'Alberta, la province qui importe le plus de maisons au Canada, importe des produits de fabricants plus concurrentiels aux États-Unis. Selon M. Labbé, le Canada devrait adopter une nouvelle structure industrielle dans le cadre de laquelle il y aurait moins d'entreprises, mais où celles-ci seraient de plus grande taille, augmenteraient leur volume de production et, par conséquent, pourraient vendre à des prix concurrentiels à l'échelle internationale. Il a donné l'exemple de la Vision 2030 du Québec (Tableau 1), tout en soulignant les projections des exportations de

88 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Robert Jones, directeur, Division de l'industrie et du commerce, Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

89 *Ibid.*

90 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

systèmes de construction préfabriqués de la province et leurs retombées sur l'emploi et les revenus fiscaux tant à l'échelle provinciale que nationale⁹¹.

Tableau 1 : Vision 2030 : Retombées pour le Québec et le Canada (en millions de dollars et en années-personnes)

	2014 (réel)	2015	2020	2025	2030
Exportations québécoises	254	400	1 000	1 800	3 000
Emplois créés	2 129	3 252	8 380	15 084	25 140
Revenus pour le gouvernement du Québec	8,7	13,8	34,4	61,9	103,2
Revenus pour le gouvernement du Canada	4,5	7,0	17,6	31,7	52,8

Source : Institut de la statistique du Québec/Société d'habitation du Québec

Reproduit par le Bureau de promotion des produits du bois du Québec, 2015

2. Pâtes et papiers

Un certain nombre de témoins ont traité des possibilités offertes aux fabricants de pâtes et papiers du Canada ainsi que des défis qui attendent ces derniers. Dans le secteur des pâtes, M. Irving a dit au Comité que la pâte commerciale est un segment en plein essor dont la valeur est en hausse grâce aux nouvelles possibilités d'investissement (p. ex. demande croissante pour les papiers minces et différents emballages souples, comme des robes d'hôpital, des sacs d'épicerie et des emballages pour des envois en ligne). Il a souligné qu'une boîte de mouchoirs peut présenter près de 35 fois la valeur d'un arbre par rapport au bois brut, une valeur ajoutée qui génère aussi de l'emploi⁹². De son côté, M. Beauregard a indiqué au Comité qu'il fallait innover pour que la fibre qui servait auparavant à la production de pâtes (qu'il estime représenter 30 % de la fibre de bois récoltée au Canada) serve à la fabrication de nouveaux produits à valeur ajoutée⁹³.

M. Mason a déclaré au Comité que le gouvernement du Canada a investi 1 milliard de dollars dans le cadre du Programme d'écologisation des pâtes et papiers, « qui consistait essentiellement à investir dans les entreprises productrices de liqueur noire », en réaction à la subvention de la liqueur noire aux États-Unis. Il a ajouté que chacune des

91 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Sylvain Labbé, président-directeur général, Bureau de promotion des produits du bois du Québec.

92 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M. James D. Irving, co-président-directeur général, J.D. Irving, Limited.

93 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Robert Beauregard, doyen, faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval.

usines ayant reçu des fonds est devenue « plus solide et plus concurrentielle face aux entreprises américaines et étrangères⁹⁴ ». En outre, M. Pelletier a déclaré ce qui suit :

« le premier [programme] créé dans la période de dépression de 2008 à 2010 a été le programme d'écologisation des pâtes et papier. C'était un excellent programme, souple, facile d'accès, qui a suscité des investissements notables et permis au secteur d'accroître sa compétitivité. Beaucoup d'usines qui, aujourd'hui, continuent de produire et créent des emplois ont eu recours à ce programme⁹⁵ ».

Dans le même ordre d'idées, M. Marcoccia a formulé l'observation suivante :

« Permettez-moi de dire que, dans toute ma carrière, le Programme d'écologisation des pâtes et papiers constitue sans doute le meilleur programme et la politique la mieux mise en œuvre que j'aie jamais vus, car il a su donner d'excellents résultats, et vite⁹⁶ ».

M. Mason a informé le Comité que les sociétés internationales investissent dans le secteur canadien de la pâte afin d'assurer un approvisionnement à long terme en fibre à leurs sociétés globalement intégrées. Ces investissements ont permis de créer des emplois relativement sûrs dans les collectivités où des entreprises ont rouvert leur porte⁹⁷.

M. Brown a mentionné qu'on avait besoin d'un approvisionnement prévisible et abordable en fibres industrielles :

« Nous n'accusons pas ici les gouvernements d'avoir négligé de soutenir la reprise de notre secteur. Les programmes du gouvernement fédéral visant à soutenir les projets d'énergie verte, à favoriser l'expansion sur les marchés émergents et à soutenir la science et l'innovation nous ont été essentiels et doivent demeurer en place. Les gouvernements provinciaux ont effectué des investissements similaires. Cependant, ces efforts consentis n'aboutiront toutefois à rien si nous ne pouvons pas compter sur un approvisionnement prévisible et abordable et si aucune stratégie n'est mise en place pour rétablir les faits nous concernant⁹⁸ ».

En ce qui concerne la production de papier, M. Mason a informé le Comité, comme il a déjà été mentionné, du déclin à long terme de la demande de papier en raison de l'essor des médias électroniques et des lecteurs électroniques, une évolution commerciale particulièrement problématique en Ontario et au Québec⁹⁹. M. Daniel Archambault, vice-président de direction et chef de l'Exploitation de Kruger Inc., a expliqué qu'en raison de la baisse de la demande de papier, le secteur a de la difficulté à financer l'innovation et

94 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

95 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Yvon Pelletier, président, Fortress Specialty Cellulose Ltd., Fortress Paper.

96 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Bruno Marcoccia, directeur de la Recherche et du Développement, Domtar Inc..

97 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

98 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Dennis Brown, maire, Ville d'Atikokan.

99 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

la modernisation de son équipement¹⁰⁰, ce qui, selon M. Lindsay, est nécessaire pour produire des produits imprimés plus modernes, au-delà du papier journal traditionnel (et de moins en moins populaire)¹⁰¹. Selon M. Archambault, l'« un des principaux défis auxquels [le secteur fait face], notamment dans l'industrie du papier journal où nous évoluons, consiste à développer des projets de recherche-développement dans un marché en déclin avec des moyens très limités¹⁰² ». L'un des nombreux projets de R et D prometteurs fait appel à l'utilisation de la cellulose. M. Archambault a indiqué que le partenariat avec FPInnovations était un exemple de la façon dont on peut promouvoir la R et D :

« La construction de la seule usine de démonstration de filaments de cellulose au monde, qui est située à Trois-Rivières et qui a été conçue par Kruger en partenariat avec FPInnovations est un exemple des avantages que procure ce genre d'investissement. [...] Le projet comprend un programme de recherche et de développement de 25 millions de dollars pour appuyer la mise à l'échelle industrielle, conjointement avec des industries et des entreprises qui pourraient bénéficier de l'ajout de fibre de cellulose dans leur produit. Ce projet de recherche et de développement révolutionnaire représente un investissement total de 43 millions de dollars. Il s'agit d'un programme de trois ans, qui comprend des fonds du gouvernement du Canada par l'entremise du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière, l'ITIF. J'en profite pour remercier de son soutien Ressources naturelles Canada qui a cru en nous dès le départ. Nous avons également reçu un appui financier du gouvernement du Québec, du gouvernement de la Colombie-Britannique, de Kruger et de FPInnovations¹⁰³ ».

3. Granules de bois

Un certain nombre de témoins ont discuté du potentiel que recèle le secteur émergent des granules de bois pour la diversification de l'industrie forestière et la génération de retombées économiques dans tout le Canada. Selon M. John Arsenault, directeur de l'Accès aux marchés de l'Association canadienne des granules de bois, le secteur des granules de bois est « complémentaire » à l'industrie forestière, puisqu'il utilise les résidus forestiers comme ressource primaire. Les granules de bois sont fabriquées à partir de résidus de scieries et de résidus de coupe. Elles ont deux grandes utilisations :

- 1) la production d'électricité (efficacité de 35 %), en général pour remplacer le charbon dans les grandes chaudières industrielles. Plusieurs usines en Europe sont passées du charbon aux granules de bois. Au Canada, l'Ontario a converti deux de ses usines alimentées au charbon dans le

100 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. Daniel Archambault, vice-président de direction et chef de l'Exploitation, Kruger Inc..

101 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

102 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. Daniel Archambault, vice-président de direction et chef de l'Exploitation, Kruger Inc..

103 *Ibid.*

cadre de son plan visant à éliminer progressivement l'utilisation du charbon dans la production d'électricité;

- 2) le chauffage (efficacité de 90 %) dans les résidences et les industries (p. ex. chauffage d'air ou d'eau et production de vapeur).

M. Arsenault a expliqué que les granules de bois permettent des gains d'efficacité plus élevés lorsqu'elles sont utilisées dans des systèmes de cogénération afin de produire de la chaleur et de l'électricité (p. ex. dans l'industrie papetière, ils servent à produire à la fois de l'électricité et de la vapeur)¹⁰⁴.

Selon M. Arsenault, la demande mondiale de granules de bois a augmenté de 2 millions de tonnes par année au cours de la dernière décennie. Le marché européen, en particulier le Royaume-Uni, est le plus important marché (Figure 3), bien que d'autres marchés, comme la Corée, soient en plein essor. En outre, M. Arsenault a indiqué au Comité que le secteur des granules de bois créerait « toute une gamme d'activités économiques » et de possibilités d'emploi. Il a déclaré ce qui suit :

« Ressources naturelles Canada nous a surtout aidés à développer nos marchés d'exportation, plus particulièrement à l'étranger, et à montrer aux gens là-bas que nos produits sont durables. Cela dit, il y a d'énormes possibilités de développement au Canada, et nous aimerions que le gouvernement mette en œuvre des mesures incitatives en ce qui concerne l'utilisation de la biomasse à l'échelle locale, pour remplacer les combustibles fossiles. [...] Le gouvernement pourrait aussi donner l'exemple en utilisant plutôt la biomasse pour ses bureaux et en remplaçant l'huile dans les collectivités éloignées. Un grand nombre de collectivités du Nord utilisent en ce moment l'huile, et elles pourraient plutôt utiliser la biomasse si on les aidait à convertir leurs systèmes et à organiser le transport, par exemple¹⁰⁵ ».

De son côté, M. Bouthillier a déclaré que le secteur des granules de bois générera de l'emploi, surtout dans les régions rurales du Canada où l'on a besoin d'emplois, et « nous permettra de mieux profiter d'un marché de l'exportation qui, lui, est présent aujourd'hui, ici et maintenant¹⁰⁶ ». M. Sudip Kumar Rakshit, professeur à l'Université Lakehead et Chaire de recherche du Canada sur les processus de bioénergie et de bioraffinage a souligné qu'à l'heure actuelle, le Canada produit et exporte seulement des granules de bois ordinaires et importe des granules perfectionnées de fabricants étrangers. Il a laissé entendre que la technologie canadienne n'a besoin que de légères mises à niveau pour pouvoir produire des granules perfectionnées¹⁰⁷.

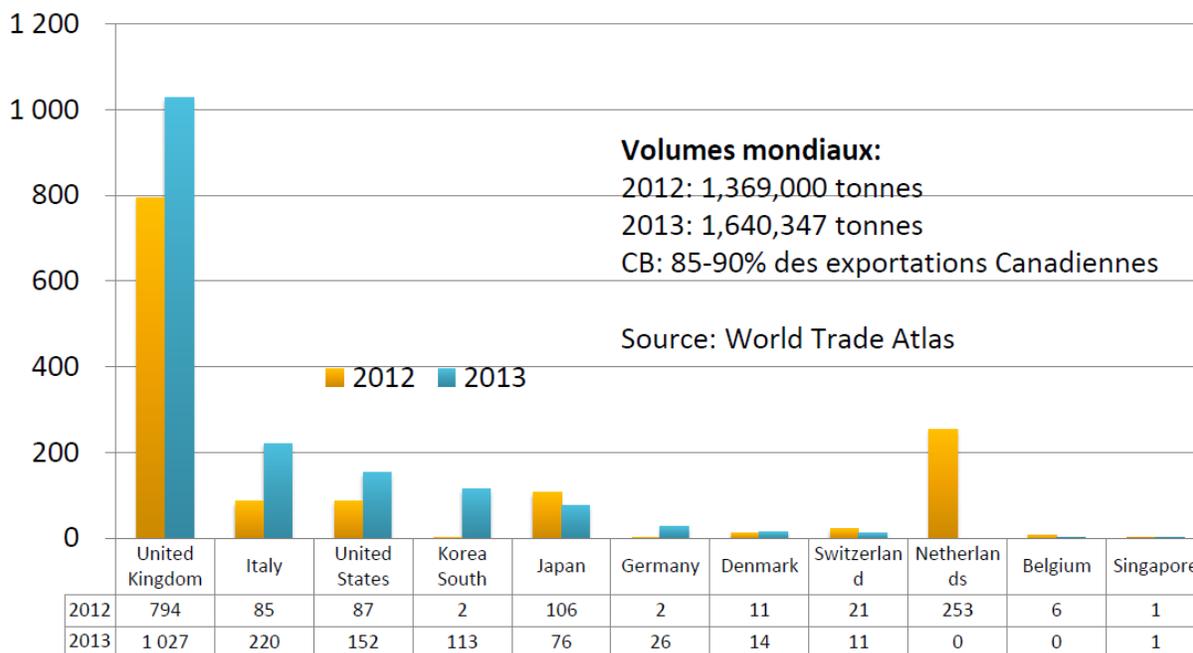
104 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. John Arsenault, directeur, Accès aux marchés, Association canadienne des granules de bois.

105 *Ibid.*

106 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Luc Bouthillier, à titre personnel.

107 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Sudip Kumar Rakshit, à titre personnel.

Figure 3 : Destinations des exportations canadiennes de granules de bois (en milliers de tonnes)



Source : Association canadienne des granules de bois

Les défis auxquels l'industrie des granules de bois est confrontée et les possibilités qui s'offrent à elle varient à l'échelle du Canada. Dans l'Est, un certain nombre de témoins ont discuté du coût élevé et de la faible compétitivité de la production de granules de bois. Par exemple, M. Bouthillier a expliqué qu'au Québec, l'abondance des ressources hydroélectriques et la forte concurrence livrée par Hydro-Québec ne permettent pas aux granules de bois de se tailler une place sur les marchés d'électricité locaux. Ainsi, le secteur doit se concentrer sur l'exportation de sa production en Europe¹⁰⁸. De même, M. Lapointe a affirmé que, tant en Ontario qu'au Québec, « très peu de travail a été fait parce que le plan d'affaires est irréalisable », ajoutant que « tant et aussi longtemps que les granules seront subventionnées par les pays européens, elles ne seront rentables que pour ceux dont les coûts relatifs au bois seront moindres¹⁰⁹ ». Enfin, M^{me} Sirois et M. Arsenault ont souligné que la conversion de combustibles fossiles à des granules de bois à des fins de chauffage est souvent dispendieuse, et le retour sur l'investissement, beaucoup trop long (près de huit ans dans le cas du brûlage de granules à des fins de chaleur, selon M^{me} Sirois).¹¹⁰

108 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Luc Bouthillier, à titre personnel.

109 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPInnovations.

110 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M^{me} Guylaine Sirois, présidente, Réseau Forêts-Bois-Matériaux de Témiscouata, et 14 mai 2015, M. John Arsenault, directeur, Accès aux marchés, Association canadienne des granules de bois.

Dans le Nord du Canada, on s'intéresse de plus en plus aux granules de bois compte tenu du coût élevé du carburant importé. Selon M. William Mawdsley, directeur associé de l'Aménagement pour le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, la technologie de fabrication des granules et de production de chaleur dans les Territoires du Nord-Ouest « a progressé considérablement au cours des 20 dernières années, depuis l'arrivée des granules de bois sur le marché », ce qui montre le succès obtenu au sein des systèmes institutionnels et auprès des consommateurs¹¹¹. De son côté, M. Walz a informé le Comité que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest contribue à la croissance du marché des granules de bois en convertissant les édifices publics au chauffage aux granules de bois et que les entreprises privées semblent lui emboîter le pas. Il a estimé que la production locale de granules de bois « aura pour l'économie des Territoires du Nord-Ouest des retombées de millions de dollars qui auraient autrement été investis ailleurs ». M. Walz a aussi souligné que la nouvelle industrie suscitera la création de toute une gamme d'entreprises et de possibilités d'emploi dont profiteront des collectivités où le taux d'emploi est habituellement bas, y compris certaines collectivités des Premières Nations¹¹².

Au Yukon, le gouvernement s'emploie aussi à promouvoir l'utilisation des ressources forestières pour le chauffage, notamment par l'intermédiaire de programmes incitatifs mis en place afin d'encourager les propriétaires de bâtiments institutionnels et résidentiels à se doter de systèmes de chauffage à la biomasse¹¹³. Selon M. Dinn, la demande de granules de bois au Yukon « recèle d'importantes occasions de croissance », compte tenu du fait que le territoire importe pour environ 50 millions de dollars en produits de chauffage chaque année, un montant qui pourrait servir à générer de la richesse pour l'ensemble de la population du territoire. En outre, il a déclaré que l'adoption de systèmes de chauffage à la biomasse se révèle « très avantageuse » dans le Nord. Ces avantages comprennent des économies d'énergie et des possibilités d'emploi locales¹¹⁴. Enfin, M. Brian MacDonald a informé le Comité que l'isolement géographique des marchés locaux du Yukon les protège contre la concurrence des grands centres, ce qui accroît la faisabilité de la production de granules de bois dans le territoire¹¹⁵.

Dans l'Ouest du Canada, M. Lapointe a mentionné que la production de granules de bois est rentable en Colombie-Britannique (par rapport aux provinces de l'Est)¹¹⁶. En outre, MLTC Resource Development a entrepris la construction de la première usine de fabrication de granules de bois en Saskatchewan, conçue pour produire

111 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. William Mawdsley, directeur associé, Division de l'aménagement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

112 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

113 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. George Ross, sous-ministre, Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon.

114 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

115 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. Brian Macdonald, président, Dakwakada Development Corporation.

116 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPInnovations.

« 10 000 tonnes par année de granules de première qualité utilisées pour le chauffage résidentiel et le nettoyage des déversements dans l'environnement¹¹⁷ ». Selon M. Voss, l'usine qui ouvrira en Saskatchewan pourra être agrandie à mesure que l'entreprise percera de nouveaux marchés en Amérique du Nord¹¹⁸. Enfin, en Alberta, M. Arsenault a indiqué que les quelques producteurs de granules de bois ont de la difficulté à trouver des marchés. Il a laissé entendre que l'industrie pétrolière pourrait en consommer compte tenu de la vapeur nécessaire dans le cadre des activités d'extraction des sables bitumineux¹¹⁹.

4. Valeur ajoutée, marchés à créneaux et produits non ligneux

Un certain nombre de témoins ont traité des possibilités de diversification qui existent dans d'autres secteurs, y compris les produits à valeur ajoutée, la récolte et l'extraction de produits non ligneux et d'autres produits-créneaux. Selon M^{me} Brooks, dans une analyse documentaire réalisée en 2013, l'Assemblée des Chefs des Premières Nations du Nouveau-Brunswick Inc. a conclu qu'il était nécessaire d'élargir la perception de l'industrie forestière et de faire en sorte qu'elle se tourne vers des produits non ligneux, comme les champignons, les nutraceutiques et les huiles essentielles. Elle a ajouté que l'extraction de tels produits concorde mieux avec les valeurs culturelles des Premières Nations, soulignant qu'il est possible de développer leurs marchés sans couper d'arbres¹²⁰. M. Dinn a aussi exprimé son intérêt à l'égard de la gestion à long terme des ressources forestières non ligneuses, comme les morilles, le thé tchagga et le sirop de bouleau, indiquant que la période intense de cueillette de morilles, qui dure six semaines chaque année, peut générer une activité économique de l'ordre de 3 à 5 millions de dollars¹²¹.

De même, M. William Martin, président de Medway Community Forest Co-op, a traité de la valeur d'une industrie aux produits plus diversifiés, surtout sur les marchés à créneaux de grande valeur. Il a donné l'exemple du marché des plateaux de guitare, où l'épinette rouge de haute qualité (un morceau de bois qui « entre dans une enveloppe ») peut avoir une valeur de 150 \$. Selon M. Martin, on ne saurait prévoir tous les produits-créneaux qui peuvent être produits, toutefois, « nous pouvons prévoir un approvisionnement viable de bois diversifié et [...] des structures commerciales assez souples et dynamiques pour pouvoir profiter des meilleures opportunités ». Il a indiqué au Comité que le fait d'encourager la mise au point de produits à différentes échelles, y compris les marchés de grande ampleur et les plus petits marchés locaux, peut être « une source de résilience » dans les collectivités dépendant de la foresterie, particulièrement

117 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Ben Voss, président et directeur général, MLTC Resource Development LP.

118 *Ibid.*

119 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. John Arsenault, directeur, Accès aux marchés, Association canadienne des granules de bois.

120 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M^{me} Cecelia Brooks, directrice de la recherche, Connaissances autochtones, Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick.

121 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon.

dans les provinces comptant un fort pourcentage de terres privées (p. ex. la Nouvelle-Écosse)¹²².

Dans le secteur des produits du bois issus de la transformation secondaire, M. Iain Macdonald, président du Conseil des fabricants de bois et directeur général du Centre for Advanced Wood Processing à University of British Columbia, a informé le Comité que la majorité des produits sont fabriqués par les petites et moyennes entreprises (PME), aux prises avec un certain nombre de défis particuliers à relever :

« L'industrie se compose à 97 % de petites et moyennes entreprises, qui comptent moins de 100 employés. Les PME ont des défis particuliers, comme le manque de formation en bonne et due forme dans le domaine de la gestion. Elles ont aussi de la difficulté à obtenir du capital pour investir dans des technologies, réalisent peu d'économies d'échelle en production et arrivent difficilement à libérer les employés clés des activités de production pour de la formation. Le secteur tend à moins se tourner vers la technologie comparativement à certains de nos concurrents, ce qui entraîne des lacunes sur le plan de la productivité et de l'efficacité. Le secteur a de la difficulté à trouver et à garder des employés, surtout au niveau d'entrée, en raison de la concurrence des secteurs du pétrole, du gaz et de l'automobile et de la perception que l'industrie n'offre pas de perspectives de carrière intéressantes aux jeunes. Certaines activités du secteur, notamment le meuble en bois, ont souffert de la concurrence féroce des importations d'outre-mer, surtout de celles en provenance de la Chine, mais aussi, de plus en plus, du Cambodge et du Vietnam. Enfin, les fabricants de produits ayant subi une transformation secondaire ont de la difficulté à obtenir des commandes de bois d'œuvre des scieries canadiennes, car ces dernières s'intéressent davantage au volume qu'à une distribution et une production à valeur ajoutée¹²³ ».

Selon M. Iain Macdonald, le secteur canadien des produits issus de la transformation secondaire du bois employait près de 90 000 personnes directement en 2014, dont 41 % dans la fabrication de meubles et 23 % dans le sous-secteur des armoires. Il a souligné la nécessité de soutenir davantage « l'innovation industrielle sur les plans de l'élaboration de produits, de la fabrication, des processus opérationnels ainsi que du développement des ressources humaines et du perfectionnement des compétences » afin d'aider les entreprises à profiter pleinement des possibilités futures dans le secteur¹²⁴. À cet égard, M. Brian MacDonald a souligné que la Subvention canadienne pour l'emploi était un programme bénéfique pour la Dakwakada Development Corporation :

« Au fond, il a été principalement utilisé afin que nos cadres supérieurs aient des compétences accrues en matière de gestion de projets, une meilleure compréhension de la gestion financière, une meilleure formation en matière de leadership et de meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise. Essentiellement, le financement a servi à accroître ce type de compétence au sein des plus hauts paliers de nos entreprises.

122 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M. William Martin, président, Medway Community Forest Co-operative.

123 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. Iain Macdonald, président, Conseil des fabricant de bois et directeur général, Centre for Advanced Wood Processing, University of British Columbia.

124 *Ibid.*

Je crois que, pour l'avenir, cet accroissement des compétences favorisera une meilleure gestion des nouvelles initiatives pour nos entreprises¹²⁵ ».

En outre, M. Mohini Mohan Sain, doyen et professeur à la Faculté de foresterie de l'Université de Toronto, a exprimé le besoin de soutenir le développement, la commercialisation et l'approvisionnement des nouveaux produits fabriqués par les petites entreprises¹²⁶.

En ce qui a trait au secteur des pâtes, MM. Pelletier et Rakshit ont expliqué qu'une grande partie de la pâte exportée à des fins de transformation chimique est revendue au Canada sous forme de produits à valeur ajoutée fabriqués en Asie (p. ex. des serviettes non tissées, des essuie-tout et des produits textiles écologiques)¹²⁷. M. Rakshit a souligné la nécessité de faciliter la transformation industrielle du secteur de la pâte afin de pouvoir fabriquer plus de produits à valeur ajoutée au Canada¹²⁸.

Enfin, en ce qui concerne les entreprises appartenant aux Premières Nations, M. Atkinson et M. Joe Hanlon, chef de projet pour le Wawasum Group LP, ont déclaré au Comité que leur collectivité n'avait pas accès à des capitaux à des fins d'investissement. Dans le même ordre d'idées, M. Voss a déclaré ce qui suit :

« Les programmes que j'ai mentionnés et qui fonctionnent pour la plupart des entreprises forestières, notamment la Déduction pour amortissement accéléré ou les programmes de RS & DE, ne fonctionnent pas pour les entreprises qui appartiennent aux Premières Nations. En effet, notre structure organisationnelle nous empêche de nous qualifier, ce qui signifie qu'il y a des lacunes à cet égard. Nous aimerions beaucoup qu'on comble ces lacunes, car nous sommes essentiellement pénalisés comparativement à nos pairs¹²⁹ ».

De même, M. Hanlon a noté que les promoteurs de projets autochtones profiteraient de meilleures garanties de stabilité pour le financement qu'ils reçoivent¹³⁰.

B. CONSIDÉRATIONS LIÉES AU COMMERCE INTERNATIONAL

1. Échanges commerciaux Canada–États-Unis et l'Accord sur le bois d'œuvre résineux

Malgré les nombreuses difficultés commerciales vécues au sud de la frontière depuis la crise du logement en 2006, les États-Unis demeurent le principal marché des exportations canadiennes de produits de bois (Figure 4). La part du Canada sur le marché des États-Unis a chuté de 34 % en 2006 à approximativement 29 % aujourd'hui.

125 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Brian MacDonald, président, Dakwakada Development Corporation.

126 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Mohini Mohan Sain, à titre personnel.

127 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Yvon Pelletier, président, Fortress Specialty Cellulose Ltd., Fortress Paper et M. Sudip Kumar Rakshit, à titre personnel.

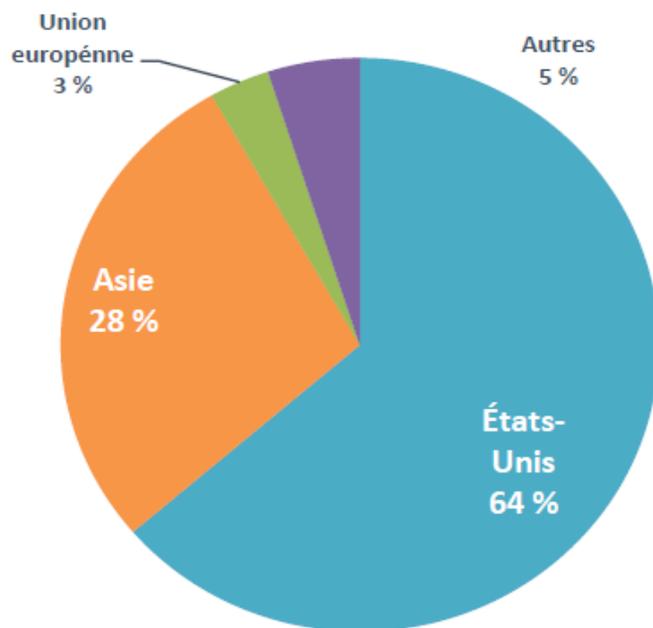
128 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Sudip Kumar Rakshit, à titre personnel.

129 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Ben Voss, président et directeur général, MLTC Resource Development LP.

130 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Joe Hanlon, chef de projet, Wawasum Group LP.

Pendant la même période, la part des États-Unis sur leur propre marché national est passée de 61 à 71 %¹³¹.

Figure 4 : Parts des marchés d'exportation en 2013



Source : Association des produits forestiers du Canada

M. Bouthillier a informé le Comité que le marché des États-Unis s'est développé pour tous les produits du bois résidentiels et non résidentiels, ce qui a permis de reprendre le « marché principal »¹³² du Canada. Par ailleurs, le Council of Forest Industries prévoit que la part du Canada sur le marché des États-Unis demeurera stable ou déclinera légèrement au cours des prochaines années : 1) en raison de l'engagement soutenu à l'égard de l'expansion et de la diversification des marchés, en particulier les marchés asiatiques; 2) à cause de l'approvisionnement insuffisant en bois de la Colombie-Britannique (le Council prévoit un déclin de 17 % de la production de la province d'ici 2020, principalement à cause de l'épidémie du dendroctone du pin ponderosa)¹³³. M. Mason a exprimé des préoccupations semblables, confirmant la menace d'une pénurie de bois découlant de « l'épidémie du dendroctone » et soulignant que, dans le passé, la pénurie de bois a entraîné la fermeture de scieries dans l'intérieur de la province¹³⁴.

131 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. James Gorman, président et directeur général, Council of Forest Industries.

132 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Luc Bouthillier, à titre personnel.

133 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. James Gorman, président et directeur général, Council of Forest Industries.

134 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

Malgré l'importance continue que revêt le marché aux États-Unis pour le Canada, certains témoins se sont montrés critiques à l'égard de la dynamique commerciale avec notre voisin du sud, en particulier lors des pourparlers de l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux*. Par exemple, M. Jocelyn Lessard, directeur-général de la Fédération québécoise des coopératives forestières, a déclaré que l'*Accord* « ne respecte pas l'esprit du traité de libre-échange conclu entre le Canada et les États-Unis », soulignant que les barrières imposées à l'industrie canadienne tendent plutôt à protéger des intérêts particuliers des États-Unis, et ce, au détriment de tous les acteurs de l'industrie forestière canadienne et de tous les consommateurs de bois d'œuvre au sud de la frontière¹³⁵. Dans le même ordre d'idées, M. Irving a dit au Comité que son entreprise n'appuie pas l'*Accord* dans sa forme actuelle, expliquant que ses « concurrents canadiens ne paient pas de redevances, et [...] dans les provinces maritimes [elle fait face] aux taux de bois sur pied les plus élevés, soit 40 % de plus que dans les autres provinces¹³⁶ ». M^{me} Brooks a aussi critiqué l'*Accord*, notant qu'il a été élaboré sans une participation suffisante des Premières Nations¹³⁷.

M. Mason a déclaré au Comité qu'en raison de la « guerre commerciale » entre le Canada et les États-Unis, il est devenu impératif pour l'industrie canadienne de diversifier ses marchés afin de moins dépendre des États-Unis. Par ailleurs, il a aussi soutenu que certaines entreprises canadiennes investissent au sud de la frontière pour protéger leur accès au marché contre les barrières commerciales ou les pénuries de fibre (p. ex. en raison de l'épidémie du dendroctone en Colombie-Britannique)¹³⁸. Comme le montre la Figure 5, les entreprises canadiennes détiennent désormais 14 % de la production de bois d'œuvre des États-Unis.

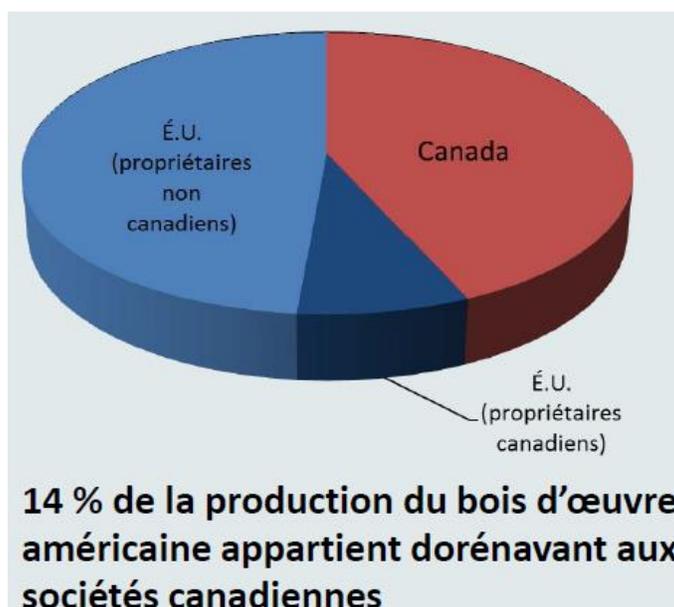
135 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Jocelyn Lessard, directeur-général, Fédération québécoise des coopératives forestières.

136 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M. James D. Irving, co-président-directeur général, J.D. Irving, Limited.

137 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M^{me} Cecelia Brooks, directrice de la recherche, Connaissances autochtones, Assembly of First Nations' Chiefs in New-Brunswick.

138 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

Figure 5 : Propriété de la capacité du bois d'œuvre nord-américain (janvier 2015)



Source : Ressources naturelles Canada

Malgré les critiques contre l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux*, la plupart des témoins en appuyaient le prolongement. Par exemple, MM. Lindsay et Gorman ont déclaré au Comité que l'*Accord* avait apporté de la stabilité et de la certitude au secteur, ainsi qu'aux marchés et aux producteurs des deux côtés de la frontière. De la même façon, M. Lessard a déclaré que, malgré les lacunes de l'*Accord*, les « coopératives forestières sont bien conscientes que l'absence d'accord aurait été encore plus préjudiciable¹³⁹ ».

Toutefois, M^{me} Blenkhorn a insisté pour que les provinces de l'Atlantique continuent d'échapper à tout commerce administré en vertu de l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux* (p. ex. les quotas, les taxes et les redevances), comme c'est le cas depuis 1987. Elle a expliqué que, contrairement au reste du Canada où le bois appartient principalement aux gouvernements provinciaux, 67 % de la production de bois d'œuvre résineux dans les provinces de l'Est provient de terres privées, ce qui fait en sorte que les coûts du bois sont plus élevés que partout ailleurs au pays. Toute disposition de commerce administré nuirait davantage, selon M^{me} Blenkhorn, à la compétitivité de la région¹⁴⁰.

M. Voss a préconisé l'attribution d'un nombre plus élevé de quotas à la Saskatchewan au titre du futur *Accord sur le bois d'œuvre résineux*. Il a déclaré au Comité que la Saskatchewan n'avait pas assez de quotas, alors que plusieurs provinces en avaient trop. Il a indiqué que trois scieries sont en exploitation dans la province, mais une

139 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Jocelyn Lessard, directeur-général, Fédération québécoise des coopératives forestières.

140 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M^{me} Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction, Bureau du bois de sciage des Maritimes.

seule suffit pour atteindre le quota fixé, ajoutant que si on décidait de ne pas augmenter son quota, la province pourrait perdre « un millier d'emplois¹⁴¹ ». Enfin, M. Lessard a laissé entendre qu'il faudrait évaluer la pertinence de considérer l'exemption du Québec au titre de l'*Accord* puisque son nouveau régime forestier « est maintenant beaucoup plus basé sur le libre marché¹⁴² ».

L'avenir de l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux* n'est pas clair compte tenu du fait que les États-Unis ont opté pour le statu quo, reportant ainsi toute mesure commerciale jusqu'en octobre 2016. Selon M. Gorman, le Partenariat transpacifique (PTP) est prioritaire par rapport à l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux* au sud de la frontière; les États-Unis sont peu susceptibles de prendre officiellement position avant la conclusion du PTP¹⁴³. Selon M. Lindsay, l'accord négocié en 2006 représentait un compromis pour les deux pays. Si le Canada et les États-Unis devaient se lancer dans une nouvelle série de négociations, « le résultat serait pratiquement le même¹⁴⁴ ». Par ailleurs, il a souligné que la dynamique du marché a considérablement changé depuis 2006 : un plus grand nombre d'entreprises canadiennes possèdent des installations aux États-Unis, et les débouchés du Canada sur les marchés internationaux sont aussi plus nombreux¹⁴⁵. Enfin, M. Sain a déclaré qu'il fallait, indépendamment de l'issue des négociations sur l'*Accord*, « trouver des façons, par l'entremise de la réglementation et des politiques, d'aider cette industrie conventionnelle et très rentable à exploiter des marchés autres que les États-Unis, en particulier la Chine, l'Inde, le Brésil, la Colombie — qui est devenue un marché très important — et le Chili¹⁴⁶ ».

2. Intensification des échanges commerciaux du Canada avec la Chine

Un certain nombre de témoins ont discuté de la valeur des possibilités actuelles et nouvelles sur les marchés étrangers, en particulier la Chine où d'importants progrès ont été réalisés sur le plan des échanges de produits de bois avec le Canada. Traditionnellement, la Chine utilise surtout le béton et le ciment dans le domaine de la construction. Toutefois, M. Lindsay et M. Rick Jeffery, président-directeur général de la Cost Forest Products Association et président du Canada Wood Group, ont expliqué qu'au cours de la dernière décennie, l'industrie forestière canadienne avait grandement collaboré avec des représentants du gouvernement et des délégués commerciaux en vue de développer le marché chinois des produits du bois, par exemple, en formant les architectes sur la façon d'utiliser plus de bois dans la construction et en fournissant du soutien en R et D en vue d'adopter un code pour les bâtiment en bois acceptable aux

141 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Ben Voss, président et directeur général, MLTC Resource Development LP.

142 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Jocelyn Lessard, directeur-général, Fédération québécoise des coopératives forestières.

143 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. James Gorman, président et directeur général, Council of Forest Industries.

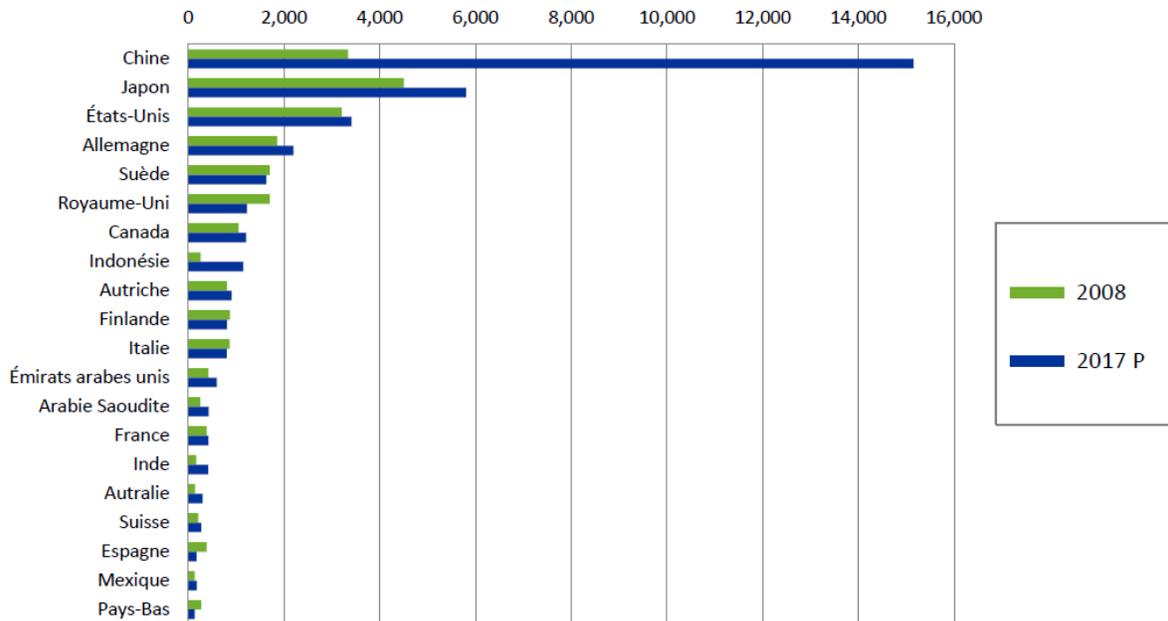
144 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

145 *Ibid.*

146 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Mohini Mohan Sain, à titre personnel.

yeux des gouvernements en Chine¹⁴⁷. Le marché de la Chine d'aujourd'hui a considérablement changé, le bois étant utilisé dans 10 % de la construction du pays, selon M. Labbé¹⁴⁸. Comme le montre la Figure 6, la croissance projetée du marché chinois des bâtiments préfabriqués en bois est importante par rapport à d'autres marchés internationaux.

Figure 6 : Principaux marchés mondiaux des bâtiments préfabriqués en bois (en millions de \$US)



Source : Timetric

Reproduit par le Bureau de promotion des produits du bois du Québec, 2015

Depuis 2007, les exportations canadiennes de bois vers la Chine ont augmenté de 1 400 %, selon M. Mason (Figure 7)¹⁴⁹. M. Jeffery a félicité Produits de bois canadien qui, avec l'aide des gouvernements fédéral et provinciaux, fait la promotion des exportations de bois canadien vers la Chine :

« Aujourd'hui, après 15 ans d'efforts pilotés par le programme des Produits de bois canadien et financés par les gouvernements fédéral et provinciaux, la Chine est désormais notre second marché représentant environ 1,5 milliard de dollars par an de

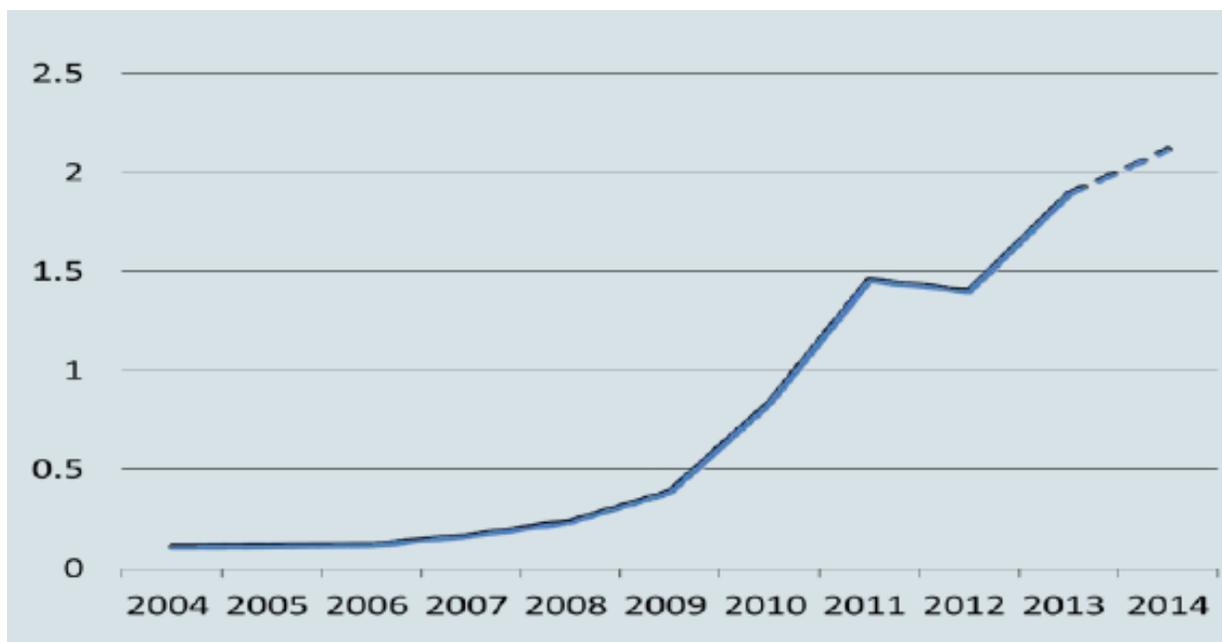
147 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada, et 19 février 2015, M. Rick Jeffery, président-directeur général, Cost Forest Products Association, et président, Canada Wood Group.

148 RNNR, *Témoignages*, 10 mars 2015, M. Sylvain Labbé, président-directeur général, Bureau de promotion des produits du bois du Québec.

149 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles, et 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

ventes. [...] avec l'aide du gouvernement fédéral, dont le rôle a été [...] tout à fait crucial pour maintenir l'accès aux marchés¹⁵⁰ ».

Figure 7 : Exportations canadiennes de bois à la Chine (en milliards de dollars)



Source : Ressources naturelles Canada

Dans la même veine, M. Lindsay a informé le Comité que les produits forestiers, dont les exportations ont augmenté de 10 % après plusieurs années difficiles, représentent désormais le principal secteur d'exportation du Canada vers la Chine :

« Nous en sommes très fiers. La valeur de nos exportations vers la Chine est passée d'environ 2 milliards de dollars en 2009 à 4,7 milliards actuellement. Nous exportons vers 180 pays dans le monde entier. [...] nous sommes plutôt fiers des succès que nous avons eus pour ouvrir le marché chinois [...] Grâce aux gouvernements provinciaux, au gouvernement fédéral et à nos entreprises, nous sommes passés d'un marché presque nul à un marché de 4,7 milliards de dollars [...]»¹⁵¹ ».

Par ailleurs, M. Pelletier a soutenu que « la mise en place par la Chine de la taxe sur l'importation qui s'applique à la pâte dissolvante canadienne a arrêté des investissements très importants au Canada », ajoutant à titre de mise en garde que des répercussions similaires pourraient être ressenties dans d'autres secteurs du bois si la

150 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Rick Jeffery, président-directeur général, Cost Forest Products Association, et président, Canada Wood Group.

151 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

Chine choisissait d'imposer des taxes semblables sur l'importation d'autres produits du bois canadiens¹⁵².

Tant M. Mason que M. Lindsay ont convenu que le marché chinois devrait continuer d'offrir des possibilités à long terme, indiquant qu'il « n'est pas prêt de disparaître¹⁵³ ». M. Mason a déclaré au Comité que l'industrie a pris un engagement à long terme à l'égard du marché chinois du bois d'œuvre, y compris des investissements dans de nouveaux produits à forte valeur. De son côté, M. Baker a indiqué que le commerce du bois d'œuvre provenant de l'Ouest canadien avec la Chine a atteint un sommet en matière de volume. La priorité consiste désormais à proposer « une valeur accrue afin d'obtenir un prix unitaire plus élevé pour différentes applications¹⁵⁴. »

3. Autres possibilités commerciales

Certains témoins ont parlé des possibilités qui s'offraient sur les autres marchés asiatiques, comme la Corée, le Japon et l'Inde. Par exemple, M. Lindsay a insisté sur l'importance d'accroître les débouchés commerciaux du Canada dans les pays côtiers du Pacifique, en particulier par l'intermédiaire du PTP. Il a souligné que les relations commerciales soutenues du Canada avec le Japon au cours du dernier siècle, ainsi que l'importance de l'accord de libre-échange conclu avec la Corée étaient essentiels à la compétitivité internationale du Canada :

« L'accord de libre-échange avec la Corée nous est aussi très utile. L'Australie a déjà conclu un accord de libre-échange; il était donc très important de nous assurer d'avoir des droits tarifaires concurrentiels. Ces trois pays — la Chine, la Corée et le Japon — figurent parmi les principaux clients internationaux que nous avons déjà¹⁵⁵. »

Selon M. Jeffery, l'Inde représente aussi un possible marché pour les produits forestiers canadiens. Il a dit au Comité que le bois, la technologie et le savoir-faire canadiens sont recherchés en Inde, qualifiant le pays de « prochaine grande occasion de diversifier nos marchés outre-mer¹⁵⁶ ». De son côté, M. Bouthillier a discuté des débouchés commerciaux qui s'offrent à l'Est du Canada dans l'Union européenne, dans des domaines comme la construction verte et la bioénergie obtenue au moyen de granules de bois et de briquettes¹⁵⁷.

152 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Yvon Pelletier, président, Fortress Specialty Cellulose Ltd., Fortress Paper.

153 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles et 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

154 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Ken Baker, chef de la direction, Forestry Innovation Investment.

155 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

156 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Rick Jeffery, président-directeur général, Cost Forest Products Association, et président, Canada Wood Group.

157 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Luc Bouthillier, à titre personnel.

Un certain nombre de témoins ont plaidé pour que le Canada continue de travailler à l'image de marque de son produit afin d'augmenter la compétitivité des produits du bois canadiens au pays et à l'étranger¹⁵⁸. Enfin, M. Jeffery a discuté de l'importance de s'attaquer aux barrières non tarifaires, notamment les questions phytosanitaires, qui entravent l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers.

158 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada et 10 mars 2015, M. Dennis Brown, maire, Ville d'Atikokan.

IV. INNOVATION STRATÉGIQUE

Tout au long de l'étude du Comité, des témoins ont présenté une foule d'idées et de produits novateurs ayant une valeur stratégique pour l'industrie forestière canadienne et découlant de la révolution technologique qui s'est opérée dans l'industrie. Les produits mentionnés tout au long de l'étude sont notamment les suivants : les immeubles en bois de grande hauteur, les systèmes de construction préfabriqués, les tissus, les granules de bois, la cellulose nanocristalline, les filaments de cellulose, la lignine et le bois lamellé-croisé. Comme il en a été question dans les sections précédentes, il existe un grand potentiel d'innovation dans divers domaines, y compris (sans s'y limiter) :

- 1) l'innovation en matière de produits, pour diversifier la production et les exportations sur un plus vaste éventail de marchés;
- 2) l'innovation en matière de commercialisation, pour attirer une main-d'œuvre plus compétente ainsi que pour améliorer l'image de marque des produits forestiers canadiens à l'échelle nationale et internationale;
- 3) l'innovation en matière de politiques, pour faciliter l'investissement, le développement et la commercialisation des produits, le développement durable et la conservation de l'environnement.

Bon nombre des témoins ont reconnu le rôle du gouvernement fédéral dans la promotion de l'innovation stratégique au sein de l'industrie forestière, par l'intermédiaire d'initiatives comme FPIInnovations et Investissements dans la transformation de l'industrie forestière (ITIF). Par exemple, M. Lapointe a informé le Comité que le programme ITIF comble une importante lacune dans le financement de nouvelles technologies, puisque les banques et les institutions financières typiques ne financent pas, de façon générale, le genre de technologies visées par le programme :

« [...] En acceptant de financer des installations d'essais de précommercialisation, le gouvernement réalise une première au pays. [...] c'est le programme ITIF de RNCan qui offre un processus de financement de commercialisation moins risqué. Encore une fois, le gouvernement a joué un rôle de premier plan avec le programme ITIF¹⁵⁹ ».

De son côté, M. Irving a déclaré ce qui suit :

« On ne remercie pas très souvent le gouvernement fédéral, mais nous aimerions le faire pour son programme ITIF. Il s'agit d'investir dans l'innovation et la technologie forestières. Il nous a permis, à nous et à d'autres entreprises, d'innover, et c'est un programme bien géré où, à notre avis, le Canada en a pour son argent. Il a permis de relever certains de nos défis et d'améliorer notre compétitivité¹⁶⁰ ».

M. Chui a aussi félicité le gouvernement pour avoir investi dans l'industrie forestière :

159 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPIInnovations.

160 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M. James D. Irving, co-président-directeur général, J.D. Irving, Limited.

« [...] ces fonds du gouvernement du Canada ont aidé les universités ainsi que les organismes FPInnovations et le Conseil national de recherches à s'unir pour former un vaste réseau canadien d'innovation qui a gagné l'admiration du monde entier¹⁶¹ ».

Selon M. Lindsay, l'utilisation de l'arbre par l'industrie forestière canadienne s'est grandement améliorée, ce qui a permis la fabrication d'une vaste gamme de produits, allant des biocarburants aux nouveaux produits biochimiques et aux autres bioproduits novateurs. Il a affirmé que « dans l'histoire de l'innovation du secteur forestier, l'objectif a été d'atteindre une utilisation de 60, 70, 80, et jusqu'à plus de 90 % [et 95 %] de l'arbre aujourd'hui¹⁶² ». De son côté, M. Lapointe a indiqué que « la maximisation du rendement de chaque arbre à chacune des étapes de la récolte est au centre de la philosophie et de la culture¹⁶³ » de FPInnovations.

Par ailleurs, bon nombre de témoins ont examiné la possibilité de mettre au point des bioproduits canadiens au sein d'une plus vaste bioéconomie. Par exemple, dans la perspective des discussions précédentes sur le secteur des granules de bois, M. Mason a souligné qu'il existe d'« excellentes occasions » pour les produits bioénergétiques dans les collectivités hors réseau, en particulier celles du Nord du Canada, ajoutant que tout ce qui est fabriqué à partir du pétrole pourrait aussi l'être avec du bois¹⁶⁴. M. Walz a confirmé que son gouvernement envisage de recourir un jour au biocarburant dans tous les Territoires du Nord-Ouest¹⁶⁵. De plus, M. Bouthillier a indiqué au Comité que le développement de la bioénergie forestière pourrait « dynamiser les communautés dites dévitalisées et diversifier l'emploi » dans l'Est du Canada :

« [L'industrie est à une étape] très préliminaire, mais on se rend compte que lorsqu'on délaisse les produits pétroliers pour l'énergie forestière, là où on employait une personne par année, on pourrait employer jusqu'à sept personnes par année, en diversifiant la chaîne de production de la forêt vers des unités de création de chaleur communautaires¹⁶⁶ ».

D'autres témoins ont traité de la vaste gamme des nouveaux bioproduits à base de bois, notamment :

- la cellulose nanocristalline (NCC) et les filaments de cellulose (FC), des agents qui améliorent la résistance et qui proviennent de la fibre du bois. Selon M. Archambault, leurs propriétés en matière de résistance permettent de fabriquer des produits qui utilisent moins de matière

161 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Ying Hei Chui, à titre personnel.

162 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

163 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPInnovations.

164 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

165 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

166 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Luc Bouthillier, à titre personnel.

première et, par conséquent, qui sont moins lourds¹⁶⁷. On examine actuellement un certain nombre d'applications de la NCC, dont des applications commerciales dans le secteur de l'automobile, de méthodes de récupération des ressources dans l'industrie pétrolière et gazière, d'applications visant à améliorer les propriétés des produits de pâtes et papiers et de façons d'améliorer la cure du béton dans le secteur de la construction¹⁶⁸. La technologie de la NCC a été inventée à l'Université McGill dans les années 1960¹⁶⁹;

- la lignine, un polymère complexe dérivé du bois, peut servir à fabriquer de la fibre de carbone et avoir des applications dans l'industrie du transport. Par exemple, M. Sain a expliqué qu'un Boeing 787 est plus léger de 40 % (et brûle donc moins de carburant) qu'un aéronef moyen, car il est fait de fibre de carbone provenant de la lignine¹⁷⁰. De son côté, M. Lapointe a mentionné que des essais sont actuellement menés sur l'utilisation de la lignine comme aliment pour les animaux¹⁷¹;
- les autres produits à valeur ajoutée, comme les nouveaux papiers de spécialité et les nouvelles catégories de pâtes; les produits chimiques écologiques et les bioproduits (dérivés du sucre cellulosique); les nouveaux matériaux de construction (p. ex. les panneaux lamellés-croisés qui sont assez forts et qui proviennent de ressources renouvelables); les produits électroniques de consommation (p. ex. les écrans tactiles dérivés du bois qui pourraient bientôt remplacer le plastique non renouvelable); les pièces d'automobile utilisant du bois au lieu de la fibre de verre¹⁷².

Selon M. Mason, le Canada pourrait examiner plus avant de nouveaux produits forestiers renouvelables¹⁷³. M. Pelletier a informé le Comité qu'il fallait créer les « conditions propices » pour ces nouveaux produits, en particulier les produits novateurs qui ont suivi un cycle de développement de « 5, 10 ou 15 années ». Il a suggéré qu'il fallait en faire plus pour « assurer les conditions propices entre le présent et 10 ans dans

167 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. Daniel Archambault, vice-président de direction et chef de l'Exploitation, Kruger Inc.

168 RNNR, *Témoignages*, 19 février 2015, M. Rick Jeffery, président-directeur général, Cost Forest Products Association, et président, Canada Wood Group; 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPIInnovations; 7 mai 2015, M. Derek Gray, à titre personnel.

169 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

170 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Mohini Mohan Sain, à titre personnel.

171 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPIInnovations.

172 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Aran O'Carroll, directeur exécutif, Secrétariat, Entente sur la forêt boréale canadienne, et M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPIInnovations; et 14 mai 2015, M. Bruno Marcoccia, directeur de la Recherche et du Développement, Domtar Inc..

173 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

l'avenir », afin de veiller à ce que ces produits se rendent jusqu'au marché¹⁷⁴. De son côté, M. Rakshit a soulevé un certain nombre de facteurs qui influent sur la fabrication et la commercialisation des bioproduits, y compris la faisabilité technique, le coût de production (par rapport aux concurrents internationaux), la viabilité commerciale et la valeur marchande, et la concurrence de l'industrie pétrolière¹⁷⁵.

Dans le même ordre d'idées, MM. Mason et Lee ont fait valoir que le prix relativement faible du pétrole n'encourage pas la fabrication de nouveaux produits forestiers au Canada. Par exemple, M. Mason a déclaré ce qui suit :

« [...] il devient de plus en plus difficile d'effectuer et de défendre certains des investissements liés aux solutions de remplacement du pétrole dans le cadre de la bioéconomie et de la transformation de l'industrie, car le prix du pétrole est si bas qu'il n'est pas rentable de le remplacer. Cela pourrait donc freiner l'innovation¹⁷⁶ ».

Cet élément dissuasif ne concerne toutefois pas le Nord du Canada. Comme il a déjà été mentionné, le coût élevé du carburant importé est l'une des principales raisons de la popularité grandissante de la biomasse locale dans la région¹⁷⁷.

De son côté, M. Marcoccia a décrit les avantages et les désavantages du combustible produit à partir de la biomasse solide, d'après l'expérience de Domtar :

« Encore une fois, je tiens à souligner que pour se sortir de cette situation, il faut créer des propositions à valeur ajoutée et se concentrer sur celles-ci. Je pense que l'observation formulée par M. Mangin, qui a parlé de l'aspect local — du fait qu'il faut avoir une économie de nature locale —, représente une bonne solution. Prenons par exemple l'utilisation de la biomasse comme combustible solide. Chaque année, Domtar brûle deux millions de tonnes de biomasse dans ses systèmes combinés de chauffage et d'électricité. C'est un combustible que nous utilisons pour des raisons de commodité. Comme le député l'a mentionné, puisqu'il existe, nous l'utilisons. Cela dit, s'il y a une chose qui peut mettre un terme à un grand nombre de projets, c'est bien le faible coût du gaz naturel. Le faible coût du gaz naturel mettra un terme à tous ces projets. Par exemple, la technologie existe dans toutes nos usines, et il a été prouvé qu'une usine de pâtes et papiers peut fonctionner entièrement sans combustibles fossiles. Une usine peut utiliser seulement des combustibles d'origine biologiques et produire de l'électricité, mais nous ne le faisons pas à cause du coût du combustible. Ça n'en vaut pas la peine lorsqu'on peut obtenir du gaz naturel à un coût de 5 \$ le million de BTU¹⁷⁸ ».

Enfin, en ce qui concerne le Nord du Canada et les initiatives de biomasse décrites plus tôt, M. Mawdsley a déclaré ce qui suit :

174 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Yvon Pelletier, président, Fortress Specialty Cellulose Ltd., Fortress Paper.

175 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Sudip Kumar Rakshit, à titre personnel.

176 RNNR, *Témoignages*, 29 janvier 2015, M. Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts, ministère des Ressources naturelles.

177 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière, gouvernement du Yukon, et M. Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et Ressources naturelles, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

178 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Bruno Marcoccia, directeur de la Recherche et du Développement, Domtar Inc.

« En ce qui concerne la stratégie relative à la biomasse, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Yukon ont travaillé ensemble au cours des dernières années sur la biomasse et la bioénergie, les gaz à effet de serre, l'orientation stratégique relative à la biomasse, et l'appui que nous pouvons tirer de FPIInnovations et de nos partenaires du Service canadien des forêts. Le gouvernement du Canada joue un rôle clé quant à la réussite de ces programmes¹⁷⁹ ».

D'autres témoins ont aussi discuté de la nécessité de continuer d'investir dans les compétences, l'innovation et les nouvelles technologies afin de compenser les désavantages concurrentiels auxquels fait face l'industrie forestière canadienne. Par exemple, M. Marcoccia a déclaré que pour « que nous puissions continuer de mettre l'accent sur un meilleur rendement, nous devons innover, et pour innover, nous devons d'abord subventionner la recherche fondamentale, puis le processus de commercialisation¹⁸⁰ ». De son côté, M. Innes a souligné le rôle important des entrepreneurs dans la commercialisation réussie de nouvelles idées ainsi que le « rôle de premier plan » que les universités doivent jouer dans le renouveau et la transformation de l'industrie forestière canadienne, et plus particulièrement la bioéconomie¹⁸¹. À cet égard, M. Lapointe a déclaré ce qui suit :

« Une autre mesure très importante du gouvernement, selon moi, c'est le financement sur trois ans qu'il a accordé à un groupe de centres d'excellence universitaires dans le secteur forestier. Cela a permis d'ajouter 27 universités et 130 professeurs à notre groupe de partenaires. En trois ans, nous avons eu 400 et 500 étudiants à la maîtrise et au doctorat. Ces projets ont été très utiles pour la précommercialisation, mais aussi pour fournir des travailleurs hautement qualifiés¹⁸² ».

Dans le même ordre d'idées, M. Gray a souligné l'importance de la souplesse des subventions à la découverte dans les milieux universitaires, les qualifiant de « subventions de démarrage » pour l'innovation qui font « l'envie de tous [ses] collègues au sud de la frontière¹⁸³ ». Enfin, au nom de sa société, M. Marcoccia a affirmé que Domtar investit « une très grande partie » de ses recherches et de ses efforts au Canada :

« [...] si on regarde ce qui se fait à tous les échelons à partir du sommet, non seulement par les organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux, mais aussi par les universités, on constate qu'il est plus facile de traiter avec les organismes, les établissements et les chercheurs eux-mêmes. Personnellement, j'estime que sur le plan social — et c'est ce qu'on constate au sein du gouvernement —, on accorde plus de valeur à l'industrie forestière au Canada qu'aux États-Unis. [...] même si un peu plus du quart des opérations de Domtar se font au Canada, de 50 à 75 % de nos efforts de développement technologique et d'innovation sont menés ici. La proportion de R-D, de démonstration commerciale et de mise en marché est donc nettement à l'avantage du Canada. Et ce n'est pas par sentimentalisme qu'il en est ainsi. C'est parce qu'à notre

179 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. William Mawdsley, directeur associé, Division de l'aménagement, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

180 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Bruno Marcoccia, directeur de la Recherche et du Développement, Domtar Inc.

181 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. John Innes, professeur et doyen, Faculté de foresterie, University of British Columbia.

182 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, M. Pierre Lapointe, président et chef de la direction, FPIInnovations.

183 RNNR, *Témoignages*, 7 mai 2015, M. Derek Gray, à titre personnel.

avis, quand elle est réalisée en territoire canadien, l'innovation stratégique nous donne un meilleur accès aux systèmes, aux ressources — y compris les ressources humaines et les établissements de recherche —, aux infrastructures, aux politiques publiques et aux programmes de subvention nécessaires pour innover¹⁸⁴ ».

M. Marcoccia a aussi déclaré ce qui suit :

« Personnellement, je suis d'avis que le rôle des universités consiste à former les gens et que le travail qui y est accompli, les connaissances qui y sont créées, servent à former les gens, et que la technologie elle-même est presque secondaire. Comme je l'ai mentionné plus tôt, ce dont nous avons besoin, ce sont des gens hautement qualifiés sur le plan technique, et à mon avis, le Canada dispose d'un avantage à cet égard par rapport aux États-Unis, par exemple¹⁸⁵ ».

Enfin, il a formulé l'observation suivante :

« La morale de cette histoire, c'est que même si nous souhaitons tous vivement développer des applications et des produits entièrement nouveaux et progresser dans la chaîne de valeur, il est absolument essentiel qu'un aspect de ce travail consiste à étudier les éléments les plus fondamentaux qui sont partie intégrante de notre travail, c'est-à-dire la thermodynamique, l'efficacité énergétique et la fiabilité. Ce sont des éléments réellement fondamentaux¹⁸⁶ ».

D'autres témoins ont aussi discuté de la nécessité de stimuler l'innovation stratégique par l'intermédiaire de politiques publiques. Par exemple, au cours de son témoignage sur la préservation des forêts, M. Innes a fait ressortir la nécessité d'innover dans la gestion de l'utilisation des terres forestières du Canada. Il a déclaré ce qui suit :

« Les experts-forestiers sont formés pour gérer les demandes d'utilisation des terres, mais l'innovation stratégique dans ce domaine demeure remarquablement limitée, compte tenu de la taille du Canada et de la valeur de ses ressources forestières. Une telle innovation s'impose de toute urgence. Si nous ne faisons rien, l'incertitude perpétuelle dans laquelle sont laissées les entreprises forestières œuvrant au Canada fera en sorte que la fuite de capitaux vers le Sud-Est américain dont nous avons été témoins récemment se poursuivra¹⁸⁷ ».

Il a en outre déclaré que les aspects politique, économique et social du paysage forestier canadien changent rapidement et que de « nouveaux modèles de régie des terres font leur apparition¹⁸⁸ ».

M. Innes a aussi indiqué que les programmes d'échange de droits d'émission de carbone (p. ex. les crédits de carbone) étaient en forte augmentation dans un certain nombre de provinces canadiennes et dans le monde. Il a déclaré que le carbone « est un

184 RNNR, *Témoignages*, 14 mai 2015, M. Bruno Marcoccia, directeur de la Recherche et du Développement, Domtar Inc.

185 *Ibid.*

186 *Ibid.*

187 RNNR, *Témoignages*, 12 mai 2015, M. John Innes, professeur et doyen, Faculté de foresterie, University of British Columbia.

188 *Ibid.*

facteur important dans [la] décision d'exploiter ou non un secteur forestier particulier », soulignant les avantages sur le plan des émissions de carbone qui découlent de la préservation des forêts, (par exemple, la conservation des ressources en eau, la biodiversité et les activités récréatives). Il a ajouté que « [n]ous faisons de grands progrès dans la reconnaissance de tout ce que nous procurent nos forêts à part le bois d'œuvre¹⁸⁹ ».

Enfin, certains témoins ont exprimé le besoin d'une stratégie forestière nationale¹⁹⁰. Par exemple, M. Irving a déclaré ce qui suit :

« Nous avons des problèmes communs partout au pays dans ce domaine. Nous aimerions réunir les trois piliers de ce secteur à cet égard. Nous avons l'argent, l'environnement et les communautés, et les trois sont entremêlés dans ce domaine. Nous pensons que c'est peut-être l'occasion de confier le travail à l'industrie et aux gouvernements ainsi qu'aux universités¹⁹¹ ».

De son côté, M. Ross, sous-ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du gouvernement du Yukon, a suggéré la création d'une stratégie panterritoriale en matière de foresterie, qui répondrait aux préoccupations propres à l'industrie dans le Nord du Canada¹⁹².

D'autres témoins, toutefois, ont fait état de la coordination et de la synergie créée par l'intermédiaire du partenariat entre le gouvernement, l'industrie et le milieu universitaire dans FPIInnovations :

« En collaboration avec nos collègues de FPIInnovations, du milieu universitaire et nos partenaires gouvernementaux, bien entendu, nous poursuivons nos investissements dans l'innovation, la création de nouveaux produits et la recherche de débouchés dans tous les secteurs d'activité, de la bioénergie aux biomatériaux, en passant par les composés biochimiques pour l'industrie forestière. Nous cherchons à maximiser le rendement de chaque arbre que nous récoltons¹⁹³ ».

De la même façon, M. Chui a indiqué :

« [...] ces fonds du gouvernement du Canada ont aidé les universités ainsi que les organismes FPIInnovations et le Conseil national de recherches à s'unir pour former un vaste réseau canadien d'innovation qui a gagné l'admiration du monde entier¹⁹⁴ ».

189 *Ibid.*

190 Pour tout complément d'information, voir M. Irving (26 février 2015), M. Labbé (10 mars 2015) et M. Mangin (14 mai 2015).

191 RNNR, *Témoignages*, 26 février 2015, M. James D. Irving, co-président-directeur général, J.D. Irving, Limited.

192 RNNR, *Témoignages*, 28 avril 2015, M. George Ross, sous-ministre, Énergie, Mines et Ressources, gouvernement du Yukon.

193 RNNR, *Témoignages*, 17 février 2015, 1540, M. David Lindsay, président et premier dirigeant, Association des produits forestiers du Canada.

194 RNNR, *Témoignages*, 24 février 2015, M. Ying Hei Chui, à titre personnel.

Avant 2008-2009, le secteur des produits du bois novateurs et des systèmes de construction du Canada se contentait essentiellement de suivre en adoptant les technologies et les connaissances conçues à l'étranger. Aujourd'hui, nous sommes en tête de file de cette discipline¹⁹⁵.

V. CONCLUSION

Le Comité a entendu, au cours de onze réunions, 50 témoins représentant le gouvernement, l'industrie, le milieu universitaire, les Premières Nations et d'autres intervenants du secteur forestier d'un peu partout au Canada. L'objectif de l'étude était d'examiner le renouveau de l'industrie forestière depuis le rapport produit par le Comité en 2008, au cœur d'une crise qui secouait l'ensemble du secteur. L'étude portait sur trois thèmes : la diversification du secteur et du marché, le développement économique régional et l'innovation stratégique.

Le Comité a constaté que l'industrie forestière connaît une reprise vigoureuse et une transformation profonde grâce en grande partie aux investissements stratégiques du gouvernement du Canada. Les témoins ont certes fait état d'un bon nombre d'initiatives et de programmes gouvernementaux qui ont amené l'industrie à cerner de nouveaux marchés, à concevoir de nouveaux produits et à moderniser sa production globale, mais ils pourraient encore profiter du soutien continu du gouvernement du Canada.

L'étude a aussi révélé le potentiel de croissance de l'industrie au cours des prochaines années et mis en évidence l'accroissement prévu de la demande de main-d'œuvre à l'avenir. Il ne fait aucun doute que le secteur forestier du Canada est bien placé pour continuer de procurer aux Canadiens et Canadiennes les emplois et la croissance économique sur lesquels ils comptent depuis des décennies.

VI. RECOMMANDATIONS

- 1. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de jouer un rôle de chef de file dans le secteur forestier en effectuant des investissements stratégiques qui favorisent la recherche et le développement de technologies novatrices, la commercialisation des produits et la diversification des marchés et des exportations.**
- 2. Le Comité recommande que, en ce qui concerne le secteur forestier, l'approche adoptée par le gouvernement du Canada à l'égard des espèces en péril continue de se fonder sur des données scientifiques.**
- 3. Le Comité recommande que les codes nationaux du bâtiment continuent d'être examinés et mis à jour compte tenu des nouvelles technologies et techniques de construction, afin de faciliter l'utilisation accrue du bois.**

195 *Ibid.*

4. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de chercher des moyens de diversifier les marchés du secteur forestier en faisant la promotion du commerce et en concluant des accords de libre-échange.

5. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler avec les provinces et les territoires, les collectivités locales, les Premières Nations et les intervenants de l'industrie en vue de promouvoir le développement des affaires, la formation axée sur les compétences et le renforcement des capacités, et de répondre aux besoins du secteur forestier canadien.

6. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de travailler avec l'industrie en vue de défendre et de faire connaître le bilan du secteur au chapitre de l'environnement et de faire valoir que le Canada est un chef de file mondial en matière de durabilité des forêts.

7. Le Comité recommande que le gouvernement du Canada continue de jouer un rôle actif dans la lutte contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'autres parasites des forêts qui nuisent à la santé des forêts canadiennes.

ANNEXE A

LISTE DES TÉMOINS

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Ministère des Ressources naturelles</p> <p>Glenn Mason, sous-ministre adjoint, Service canadien des forêts</p> <p>Robert Jones, directeur, Division de l'industrie et du commerce, Direction de la politique, de l'économie et de l'industrie, Service canadien des forêts</p>	2015/01/29	45
<p>Association des produits forestiers du Canada</p> <p>Catherine Cobden, vice-présidente exécutive</p> <p>David L. Lindsay, président et premier dirigeant</p> <p>Entente sur la forêt boréale canadienne</p> <p>Mark Hubert, , Vice-président, Leadership environnemental, Association des produits forestiers du Canada</p> <p>Aran O'Carroll, directeur exécutif, Secrétariat</p> <p>FPInnovations</p> <p>Pierre Lapointe, président et chef de la direction</p> <p>Jean-Pierre Martel, vice-président, Partenariats stratégiques</p>	2015/02/17	46
<p>À titre personnel</p> <p>Luc Bouthillier, professeur titulaire, département des sciences du bois et de la forêt, Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique, Université Laval</p> <p>Canada Wood Group</p> <p>Rick Jeffery, président, Président et directeur général, Coast Forest Products Association</p> <p>Conseil canadien du bois</p> <p>Michael Giroux, président</p> <p>Council of Forest Industries</p> <p>James Gorman, président et directeur général</p> <p>Syndicat des Métallos</p> <p>Bob Matters, président, Conseil du bois pour les Métallos</p>	2015/02/19	47

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>À titre personnel</p> <p>Ying Hei Chui, professeur et directeur, Centre de la science et de la technologie du bois, Université du Nouveau-Brunswick</p> <p>Association canadienne des propriétaires forestiers</p> <p>Christopher Lee, directeur général</p> <p>BC First Nations Forestry Council</p> <p>Keith Atkinson, chef de la direction</p> <p>Forestry Innovation Investment Ltd.</p> <p>Ken Baker, chef de la direction</p>	2015/02/24	48
<p>Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc.</p> <p>Cecelia Brooks, directrice de la recherche, Connaissances autochtone</p> <p>Luke deMarsh, coordonnateur de recherche</p> <p>Bureau du bois de sciage des Maritimes</p> <p>Diana Blenkhorn, présidente et chef de la direction</p> <p>J.D. Irving, Limited</p> <p>Blake Brunsdon, forestier en chef</p> <p>James D. Irving, co-président-directeur général</p> <p>Medway Community Forest Co-op</p> <p>William Martin, président</p>	2015/02/26	49
<p>Bureau de promotion des produits du bois du Québec</p> <p>Sylvain Labbé, président-directeur général</p> <p>Fédération québécoise des coopératives forestières</p> <p>Jocelyn Lessard, directeur général</p> <p>Ville d'Atikokan</p> <p>Dennis Brown, maire</p> <p>Wawasum Group LP</p> <p>Joe Hanlon, chef de projet</p>	2015/03/10	50
<p>Dakwakada Development Corporation</p> <p>Brian MacDonald, président</p> <p>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</p> <p>Frank Lepine, directeur, Division de l'aménagement des forêts</p>	2015/04/28	55

Organismes et individus	Date	Réunion
<p>Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</p> <p>William Mawdsley, directeur associé, Division de l'aménagement des forêts</p> <p>Evan Walz, sous-ministre adjoint par intérim, Environnement et ressources naturelles</p> <p>Gouvernement du Yukon</p> <p>Lyle Dinn, directeur, Direction de la gestion forestière</p> <p>George Ross, sous-ministre, Énergie, des Mines et des Ressources</p>	2015/04/28	55
<p>À titre personnel</p> <p>Derek Gray, professeur émérite, Département de chimie, Université McGill</p> <p>Sudip Kumar Rakshit, professeur, Chaire de recherche du Canada sur les processus de bioénergie et de bioraffinage, Lakehead University</p> <p>Mohini Mohan Sain, doyen et professeur, Faculté de foresterie, Université de Toronto</p> <p>Fortress Paper</p> <p>Yvon Pelletier, président, Fortress Specialty Cellulose Ltd</p> <p>Marco Veilleux, vice-président, Développement des affaires et projets spéciaux</p> <p>MLTC Resource Development LP</p> <p>Ben Voss, président et directeur général</p>	2015/05/07	57
<p>Conseil des fabricants de bois</p> <p>Iain Macdonald, président, Directeur général, Centre for Advanced Wood Processing, University of British Columbia</p> <p>Kruger Inc.</p> <p>Daniel Archambault, vice-président de direction et chef de l'exploitation, Division des produits industriels</p> <p>Ontario Wood WORKS!</p> <p>Marianne Berube, directrice générale</p> <p>Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata</p> <p>Roger Robitaille, directeur général</p> <p>Caroline Roy, conseillère, Innovation et développement d'entreprise</p>	2015/05/12	58

Organismes et individus	Date	Réunion
Réseau Forêt-Bois-Matériaux de Témiscouata Guylaine Sirois, présidente	2015/05/12	58
University of British Columbia John Innes, professeur et doyen, Faculté de foresterie	2015/05/14	59
À titre personnel Patrice Mangin, professeur, Centre de recherche sur les matériaux lignocellulosiques, Université du Québec à Trois-Rivières		
Association canadienne des granules de bois John Arsenault, directeur, Accès aux marchés		
Domtar inc. Bruno Marcoccia, directeur de la recherche et du développement, Secteur des pâtes et papier		
Université Laval Robert Beauregard, doyen de la faculté de foresterie, de géographie et de géomatique		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Organisations et individus

Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick Inc.

Fédération québécoise des coopératives forestières

Syndicat des Métallos

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des procès-verbaux pertinents (réunions n^{os} 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 55, 57, 58, 59, 62, 63 et 64) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

Leon Benoit

Opinion complémentaire du Nouveau Parti démocratique

L'étude sur le renouveau de l'industrie forestière a permis au comité d'entendre de nombreux témoins qui ont présenté des perspectives sur le futur de ce secteur d'activité et sur la façon dont le gouvernement fédéral peut aider à améliorer cet avenir.

Le Nouveau Parti démocratique dépose cette opinion complémentaire.

Section II - Développement économique régional

L'industrie forestière canadienne se définit par les vastes régions qui abritent les différents types de forêts, d'écosystèmes et des types de produits qui y correspondent. De ce fait, le gouvernement fédéral doit reconnaître et répondre aux fluctuations dans l'offre et la demande mondiales de différents produits, l'apparition et la diffusion de différentes maladies, les cultures et législations des provinces, ainsi que le partage de ces ressources avec les Premières nations. Toute politique liée à la foresterie mise de l'avant par le gouvernement fédéral se doit de répondre aux défis particuliers de chaque région et aux opportunités et elles doivent s'adapter aux changements rapides qui peuvent se produire de manière isolée ou de concert avec d'autres régions. Ainsi, au vu des aspects régionaux uniques du Canada et de son industrie forestière, le Nouveau Parti démocratique souhaite faire les recommandations suivantes :

A. Nouveaux défis et nouvelles possibilités économiques

1. Le Gouvernement du Canada joue un rôle actif dans la lutte contre l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et d'autres qui ont des répercussions néfastes sur la santé des forêts canadiennes.
2. Le gouvernement fédéral investisse dans le développement des affaires, la formation et le renforcement des capacités dans les Territoires du Nord-Ouest, afin que de l'information exacte soit accessible pour effectuer le suivi de la régénération des forêts.

B. Emploi et perfectionnement des compétences

3. Le Gouvernement du Canada s'assure que les programmes de formation professionnelle soient adaptés afin de répondre aux besoins d'une industrie forestière en évolution.
4. Le Gouvernement du Canada, en partenariat avec les collectivités des Premières Nations, les écoles techniques, les collèges communautaires et les entreprises privées crée et finance un programme national de formation destiné aux jeunes des Premières Nations afin de leur offrir une vaste de gamme de compétences incluant, par exemple, la mise à niveau et la progression

professionnelles, les techniques forestières, les métiers et la formation dans l'industrie forestière, la gestion de l'environnement forestier, et autres questions reliées à la forêt.

5. Les conditions de l'assurance-emploi soient révisées pour permettre plus de flexibilité pour les prestataires suivant une formation dans le secteur forestier sans perdre aucune partie de leurs prestations.

C. Investissement et infrastructure

6. Le Gouvernement du Canada développe des incitatifs afin d'encourager l'investissement au Canada dans l'infrastructure visant la production de produits forestiers novateurs.

7. Le Gouvernement du Canada investisse dans les infrastructures de transport, et encourage les compagnies de transport ferroviaire à investir pour accroître la capacité ferroviaire, pour aider les entreprises forestières à transporter leurs produits jusqu'au marché d'une manière sûre et rapide.

D. Rendement environnemental et le développement durable

8. Le Gouvernement du Canada, de concert avec les provinces et les territoires et les experts pertinents, s'engage à entreprendre un processus visant à identifier et rapporter sur les lacunes importantes dans la surveillance de la durabilité des forêts canadiennes.

9. Le Gouvernement du Canada envisage d'accroître le budget des ressources de recherche sur les impacts cumulatifs potentiels à la durabilité de nos forêts.

10. Le Gouvernement du Canada veille à ce que les évaluations environnementales fédérales comprennent l'identification et des mesures face à l'atténuation des impacts potentiels des forêts, y compris les impacts cumulatifs potentiels.

11. Le Gouvernement du Canada entreprenne l'étude de l'impact de la valeur potentielle des forêts canadiennes à atténuer les impacts du changement climatique.

12. Le Gouvernement du Canada appuie les normes de construction du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le cadre de l'initiative sur les changements climatiques.

13. Le gouvernement du Canada, en ce qui a trait au secteur forestier, s'assure que les décisions sur les impacts potentiels pour les espèces à risque soient fondées sur des données scientifiques fiables et donne toute la considération

aux impacts potentiels sur les traités ou droits des autochtones, afin de maintenir l'intégrité de la Couronne.

Section III : Diversification du secteur et du marché

De nombreux témoins ont indiqué que le gouvernement fédéral a un rôle de leadership à jouer pour développer de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux marchés pour l'industrie forestière. Le NPD est d'accord avec l'affirmation de Marianne Bérubé, d'Ontario Wood WORKS!:

« ...nous aimerions qu'à tout le moins, le gouvernement fédéral place le bois sur un pied d'égalité avec les autres matériaux en raison des nouvelles percées technologiques. »

Nous croyons également que le commerce international est important pour l'industrie forestière, mais que les accords commerciaux doivent respecter des critères clairs et être dans l'intérêt du Canada. Nos recommandations à cette fin suivent :

A. Possibilités et défis dans certains secteurs

1. Construction en bois

14. Le Gouvernement du Canada considère l'emploi plus important des produits du bois, dans la construction d'édifices gouvernementaux fédéraux.

15. Le Gouvernement du Canada soutienne des études et recherches plus approfondies en génie forestier et en architecture grâce à des investissements dans les programmes de recherche et développement, incluant les universités, les écoles et instituts techniques.

16. Le Gouvernement du Canada veille à ce que la consultation avec les pompiers canadiens sur toute considération potentielle pour la révision du Code national du bâtiment (CNB) pour permettre des allocations étendues pour l'usage du bois afin d'assurer que toutes les questions de sécurité ou des mesures sont prises en compte et traitées.

2. Pâtes et papiers

17. Le Gouvernement du Canada intervienne directement pour encourager l'industrie des pâtes et papiers à fabriquer au Canada des produits à valeur ajoutée accrue.

18. Le Gouvernement du Canada collabore avec les provinces pour soutenir les activités de recherche et développement visant à aider l'industrie canadienne du papier journal à se transformer et à développer de nouveaux produits.

3. Granules de bois

19. Le Gouvernement du Canada fasse la promotion de l'usage de la biomasse forestière en mettant en place des politiques visant la promotion de l'utilisation durable des ressources naturelles pour produire de l'énergie renouvelable et des bioproduits.

20. Le Gouvernement du Canada appuie le secteur canadien de la granule de bois, incluant la production de granule de bois avancée, et la facilitation de la conversion à la granule de bois dans les foyers et dans les édifices fédéraux.

21. Le Gouvernement du Canada continue de soutenir les programmes de biomasse nordique par l'entreprise de FPInnovations dans les Territoires du Nord-Ouest et au Yukon.

4. Valeur ajoutée, marchés à créneaux et produits non ligneux

22. Le Gouvernement du Canada préconise et appuie la création d'une organisation-cadre qui deviendrait le porte-parole des fabricants canadiens de produits secondaires du bois.

23. Le Gouvernement du Canada favorise la diversification de l'industrie des produits du bois, dans les grands et les petits marchés.

24. Le Gouvernement du Canada adopte une politique d'approvisionnement pour encourager la commercialisation de nouveaux produits des petites entreprises forestières.

25. Le Gouvernement du Canada mette au point des programmes de soutien financier et de mesures incitatives pour encourager l'investissement dans les nouveaux produits forestiers des entreprises forestières qui appartiennent aux Premières Nations.

26. Le Gouvernement du Canada appuie les modèles de propriété communautaire dans l'industrie forestière au moyen de garanties d'emprunt ou d'autres programmes de financement.

27. Le Gouvernement du Canada crée un programme de financement stable de longue durée pour les nouvelles entreprises forestières des Premières Nations.

B. Considérations liées au commerce international

Le NPD a déposé cette motion en Chambre, qui est toujours d'actualité.

« [Que le comité recommande que] le gouvernement devrait : a) envisager de s'engager à surveiller l'instauration de subventions et de pratiques en matière de commerce potentiellement inéquitables reliées au secteur forestier à l'extérieur du pays, comme l'ancien crédit d'impôt relatif à la liqueur noire et le programme d'aide pour la culture de la biomasse, aux États-Unis; b) en temps opportun, négocier l'élimination de ces subventions ou verser des prestations correspondantes aux producteurs nationaux.

1. Échanges commerciaux Canada-États-Unis et Accord sur le bois d'oeuvre résineux

28. Le Gouvernement du Canada rend public d'ici le 30 juin 2015 le statut des négociations avec les États-Unis en ce qui a trait à l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux qui vient à échéance en octobre 2015.

29. Le Gouvernement du Canada fasse une priorité du réinvestissement des taxes douanières perçues au terme de l'Accord sur le bois d'oeuvre résineux pour accroître la recherche et développement afin d'appuyer la diversification des produits et marchés, en collaboration avec les universités et l'industrie.

2. Intensification des échanges commerciaux du Canada avec la Chine

30. Le Gouvernement du Canada développe un plan, en consultation avec les provinces et territoires, visant à minimiser l'exportation des billes non transformées de la Côte ouest et d'appuyer la transformation de ces billes au Canada.

3. Autres possibilités commerciales

31. Le Gouvernement du Canada développe des opportunités de diversifier ses marchés d'exportation pour le secteur forestier afin de minimiser l'importance des États-Unis et de la Chine comme principales destinations de nos exportations.

32. Le Gouvernement du Canada augmente son soutien à la poursuite de la commercialisation et des marchés d'exportation pour la diversification et l'innovation des produits du bois, y compris à travers le Programme de transformation de l'industrie forestière (ITIF) et le CNRC.

Section IV : Innovation stratégique

Nous croyons qu'un soutien du gouvernement fédéral à l'innovation est important afin de permettre aux entreprises de l'industrie forestière d'assurer leur avenir,

ainsi que celui des communautés qui vivent de la foresterie. Jocelyn Lessard, de la Fédération québécoise des coopératives forestières a notamment expliqué :

« Dans la mouvance de la bioéconomie, qui devrait prendre de plus en plus de place dans l'économie canadienne, il faudrait développer les biomatériaux, les produits de construction écoresponsables, la chimie verte et la bioénergie. La fédération souhaite que le gouvernement canadien s'implique dans cette conversion, notamment en favorisant les investissements afin d'aider l'industrie à se positionner dans ces nouveaux créneaux. »

Les recommandations du NPD qui suivent appuient l'innovation nécessaire pour assurer un avenir robuste à l'industrie forestière canadienne.

(i) Recommandations sur la bioéconomie

33. Le Gouvernement du Canada soutienne la conversion de la bioéconomie canadienne en encourageant les investissements dans ce secteur.

(ii) Recommandations sur le développement de produits

34. Le Gouvernement du Canada facilite le développement de nouveaux produits et l'innovation investissant dans des produits et technologies forestiers durables.

(iii) Recommandations sur une stratégie forestière

35. Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du ministère des Ressources naturelles et d'autres organismes fédéraux, fasse preuve de leadership en travaillant en collaboration avec les provinces, les territoires et les gouvernements autochtones, le secteur forestier et le public pour l'élaboration d'une stratégie sur la foresterie nationale, y compris les nouveaux modèles de gouvernance, équitables avantages et la durabilité.

36. Le Gouvernement du Canada donne son soutien aux territoires pour le développement d'une stratégie forestière pan-territoriale.

(iv) Autres recommandations

37. Le Gouvernement du Canada continue de mettre au point une source fiable et durable de fibres à un prix compétitif, plus particulièrement au moyen de la recherche en foresterie.

38. Le Gouvernement du Canada prolonge d'un minimum de cinq ans la mesure annoncée dans le budget de 2013 pour appuyer les producteurs d'énergie de biomasse.

39. Le Gouvernement du Canada fasse preuve de leadership et apporte son soutien étendu à la recherche et le déploiement d'innovations, des nouvelles

technologies et de diversification de la production et des exportations pour assurer l'utilisation de nos ressources forestières à valeur ajoutée.

40. Le Gouvernement du Canada assure un financement stable et à long terme de FPInnovation, au lieu des programmes de financement renouvelables de deux ans.

